



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2020

1. L'année sportive 2020

Activités sportives

LAUSANNE
2020



L'actualité sportive nationale a été dominée au niveau des événements multisports par la 3e édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) hiver à Lausanne (Suisse) du 9 au 22 janvier 2020.



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



TEAM LËTZEBUERG



Le Team Lëtzebuerg lors des JOJ hiver à Lausanne se composait de 4 athlètes. Nicolas Elgas, dans les épreuves de hockey sur glace 3x3 a pu remporter une première médaille d'or historique pour le mouvement sportif national lors des JOJ.



TOKYO 2020



Alors que les préparatifs du COSL pour les JO Tokyo 2020 battaient leur plein est tombée l'information du CIO que sur décision conjointe du Japon, du Comité d'Organisation des JO Tokyo 2020 (COJOT), de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et du CIO les JO de Tokyo 2020 ont été reportés en 2021. Ci-après, à titre d'information le courrier du CIO du 25 mars 2020 :

Avant la toute première réunion des membres du CIO par téléconférence demain pour discuter de la situation sans précédent que nous connaissons actuellement avec la pandémie de COVID-19, je voudrais vous faire part des événements des dernières heures et des derniers jours qui nous ont conduits à la décision commune que nous avons prise hier avec le premier ministre japonais, Abe Shinzo, et en consultation avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de reporter les Jeux Olympiques Tokyo 2020.



Avec cette crise mondiale provoquée par la propagation du coronavirus, nous vivons tous dans une grande incertitude. Face à cette situation, le CIO a dû prendre des décisions rapidement, parfois même chaque jour, en réponse à un contexte en constante évolution. J'espère pouvoir compter sur votre compréhension quant au fait qu'en raison des changements rapide nous n'avons pas toujours pu vous donner toutes les informations essentielles en temps utile.

Lorsque cette crise a commencé à s'accroître, nous avons immédiatement créé à la mi-février un groupe de travail, composé du CIO, de l'OMS, du comité d'organisation de Tokyo 2020, des autorités japonaises et du gouvernement métropolitain de Tokyo. Son attention s'est portée sur l'impact que la pandémie pourrait avoir sur les Jeux Olympiques et sur les épreuves de qualification. Nous avons commencé à suivre quotidiennement l'évolution de la situation, en particulier au Japon. Après quelques inquiétudes initiales, nous sommes devenus plus confiants dans le fait que les Jeux pourraient se dérouler dans un environnement sûr, comme prévu, grâce à l'efficacité des mesures prises par les autorités japonaises.

Nous avons été rassurés par nos partenaires et amis japonais, que ce soit de la part du comité d'organisation de Tokyo 2020, du premier ministre et même de la part de la population, qui ont toujours clairement exprimé leur intention d'accueillir les Jeux à la fin juillet.

Quand la propagation du virus a touché un nombre croissant de pays, l'objectif du groupe de travail a changé. Nous avons commencé à réfléchir à différents scénarios et à des mesures de prévention au Japon, sous la forme de contrôles spéciaux, de mises en quarantaine et de réduction du nombre des spectateurs. De nombreuses questions épineuses se posaient à ce stade, mais le degré de confiance de nos collègues japonais restait élevé car la situation dans le pays ne cessait de s'améliorer. Pour cette raison, nous sommes nous aussi restés déterminés à organiser les Jeux comme prévu.

Nous avons été encouragés en cela par les nombreuses mesures que les gouvernements ont prises dans le monde entier, les limitant au mois d'avril ou tout au plus au mois de mai alors que les Jeux Olympiques étaient prévus pour la fin juillet. De l'avis alors de l'OMS, il fallait laisser encore un peu de temps pour procéder à une évaluation complète de la situation.

Avec la propagation rapide du virus à l'échelle mondiale, nous avons dû nous concentrer de plus en plus sur la question de savoir si le monde serait encore en mesure de se rendre au Japon et si le Japon serait à même d'accueillir le monde aux Jeux Olympiques sans mettre en péril la santé publique sur son territoire. Cette situation n'a pas cessé d'évoluer jour après jour.

C'est pourquoi nous avons dû, en coopération avec le comité d'organisation de Tokyo 2020, adapter la planification de scénarios possibles, s'agissant des mesures de prévention, de mise en quarantaine et bien d'autres options. Alors que nous étions convaincus qu'en adaptant ce dispositif de protection et de restriction, le Japon lui-même serait prêt avec plus de quatre mois devant lui avant les Jeux, nous avons de plus en plus de doutes quant à savoir si le monde serait prêt pour ces Jeux Olympiques.



Dans ce contexte, nous avons convoqué une réunion de la commission exécutive du CIO le 17 mars afin d'établir les principes qui allaient nous guider dans cette crise qui évolue rapidement. Le principe le plus important étant évidemment de préserver la santé des athlètes et de toutes les personnes associées aux Jeux, tout en contribuant à endiguer le virus.

Avec ce document, nous avons pris contact la semaine passée avec l'ensemble des Comités Nationaux Olympiques (CNO), des Fédérations Internationales (FI) et des représentants des athlètes. Les CNO et les FI ont tous appuyé et approuvé le document individuellement, en insistant sur le fait qu'il n'était pas nécessaire à ce stade de prendre des décisions radicales. De plus, lors de la conférence téléphonique avec plus de 220 représentants des athlètes, pas un seul athlète n'a demandé l'annulation des Jeux.

Dimanche matin, le 22 mars, nous avons été informés des nouveaux chiffres alarmants concernant la propagation du virus à travers le monde, en particulier en Afrique, où bon nombre de pays ont été à leur tour touchés. Le continent africain n'en est qu'au début de l'épidémie. Nous avons par ailleurs été informés de l'évolution importante en Amérique, le virus s'étant propagé rapidement sur l'ensemble du continent.

Étant donné cette situation changeante, j'ai immédiatement décidé de convoquer en urgence une réunion de la commission exécutive le jour même, afin d'étudier la possibilité avec nos partenaires et amis japonais de différents scénarios, notamment celui d'un report des Jeux.

Si une annulation aurait pu être décidée par le CIO seul, il va sans dire qu'une décision concernant un report ne pouvait être prise que de concert avec le comité d'organisation et les autorités japonaises. C'est pourquoi, en amont de cette réunion d'urgence de la commission exécutive, j'ai téléphoné au président de Tokyo 2020, Mori Yoshiro, lequel était également en contact avec le premier ministre japonais, Abe Shinzo. J'ai donc informé le président Mori Yoshiro qu'une réunion exceptionnelle de la commission exécutive allait se tenir et que nous souhaitions discuter d'une déclaration affirmant qu'une annulation n'était pas à l'ordre du jour, mais que nous souhaitions ouvrir la voie à une discussion avec le comité d'organisation concernant différents scénarios, parmi lesquels le report des Jeux Olympiques Tokyo 2020. Mori Yoshiro m'a à son tour informé qu'après sa conversation avec le premier ministre, tous deux étaient prêts à parler desdits scénarios, pour autant que le CIO prenne l'engagement sans équivoque de ne pas annuler les Jeux. La réunion de la commission exécutive qui a suivi immédiatement cette consultation a ensuite pris une décision dans ce sens.

Quelques heures après cette réunion, nous avons appris de nouveaux chiffres alarmants et de nouvelles restrictions de voyage imposées par les autorités publiques partout dans le monde. Au cours de la réunion de la commission exécutive, notre collègue, Robin Mitchell, nous a également informés que le virus commençait aussi à se propager aux Fidji ainsi que dans d'autres régions d'Océanie. Le lendemain, le directeur général de l'OMS, a annoncé que la propagation du virus s'intensifiait et qu'il souhaitait discuter avec les dirigeants du G20 de cette nouvelle évolution inquiétante.



En tenant compte de tous ces faits, nous avons informé Tokyo 2020 que lors de l'appel téléphonique entre le premier ministre japonais, Abe Shinzo, et moi-même, lequel était prévu pour le lendemain, nous souhaitons d'ores et déjà prendre une décision concernant le report des Jeux.

Mardi matin, nous avons à nouveau pris contact avec l'OMS qui nous a indiqué qu'elle appuierait une telle décision compte tenu de l'évolution de la situation au cours des derniers jours.

Lors de l'entretien téléphonique, le premier ministre japonais, Abe Shinzo, a procédé à la même analyse que nous de la situation sanitaire mondiale et a proposé que le CIO prenne la décision de reporter les Jeux à l'été 2021 au plus tard. Durant nos discussions amicales et constructives, j'ai accepté sa proposition mais ai insisté sur le fait que le report ne devait ni ne pouvait être décidé unilatéralement par le CIO car l'organisation des Jeux à une date différente exigeait le partenariat et la coopération de tous. J'ai expliqué que c'était là la raison pour laquelle le CIO n'avait pas pris seul cette décision avant cet entretien téléphonique. Le premier ministre Abe Shinzo a immédiatement donné son accord et accepté également les propositions que nous lui avons adressées, à savoir que la flamme olympique reste au Japon jusqu'à l'ouverture des Jeux et de garder le nom de Tokyo 2020.

La commission exécutive a entériné cette décision tout de suite après la conversation téléphonique.

Nous n'aurions pu parvenir à ce résultat sans la coopération et le soutien d'un nombre considérable de personnes : vous, membres du CIO, et plus particulièrement les membres de la commission exécutive, le comité d'organisation de Tokyo 2020, les FI, les CNO, la commission des athlètes du CIO, de nombreux athlètes à travers le monde, nos partenaires et parties prenantes, et enfin et surtout le personnel du CIO.

Je tiens à vous adresser du fond du cœur à vous tous ainsi qu'à eux mes plus sincères remerciements pour la solidarité, la flexibilité, le soutien et l'engagement qui m'ont été témoignés en cette période difficile.

Un autre défi sans précédent nous attend désormais : l'organisation de ces Jeux Olympiques à de nouvelles dates. Il s'agit d'une première dans notre longue histoire olympique. Une entreprise colossale se profile à l'horizon car, comme vous le savez, les Jeux Olympiques sont l'événement pacifique le plus complexe qui soit à organiser sur la planète.

Cette situation inédite exigera que nous soyons solidaires, créatifs, déterminés et flexibles. Nous devons tous faire des sacrifices et des compromis. Nous avons déjà créé un groupe de travail au nom symbolique "Here we go", lequel est à pied d'œuvre dans le plus pur esprit olympique.

Afin que nous puissions discuter, mes chers collègues et amis, et que vous puissiez poser vos questions et vous exprimer sur cette situation sans précédent, nous allons organiser un nouvel événement inédit demain : la toute première conférence téléphonique réunissant tous les membres du CIO. Je me réjouis de vous accueillir nombreux à cette occasion et de pouvoir ne serait-ce qu'entendre votre voix dans ces circonstances qui nous empêchent malheureusement de nous rencontrer en personne.



J'espère sincèrement pouvoir compter sur votre soutien indéfectible en cette période inédite. En attendant demain, je vous souhaite à tous et à vos familles une bonne santé et prenez soin de vous.

Le COSL, tout en ayant été pleinement impliqué dans le processus de décision du CIO et tout en ayant appuyé la décision du report, s'est de suite mis au travail afin de mettre en place les premières démarches dans ce nouveau contexte, en commençant par organiser des entrevues d'urgence et ad hoc de ses instances décisionnelles et de faire une communication appropriée et circonstanciée aux athlètes du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020 qualifiés pour les JO Tokyo 2020 ou en voie de qualification pour ces mêmes JO.

Le 2 avril 2020, Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri, membre du Comité International Olympique depuis 1998, a exprimé un message de soutien aux athlètes du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020 - qualifiées ou en lice pour obtenir une qualification - et au COSL pour leurs efforts dans les préparatifs en vue des prochains Jeux Olympiques Tokyo 2020.

Les préparations pour les Jeux Olympiques de Tokyo ont été poursuivies tout au long des mois suivant la décision du report, sur arrière-fond de la pandémie du Covid 19. Les éléments suivants ont e.a. été gérés avec priorité en étroite coopération avec les autorités nationales et internationales : diffusion et accélération des communications de l'organisateur (village olympique et accommodations), entrée au Japon, équipement de protection individuelle, tests, traçage et vaccins.

Performances remarquables

Durant l'année 2020, plusieurs performances remarquables d'athlètes, qui sont membres des cadres du COSL, méritent d'être mises en évidence :

- 2^e place de Christine Majerus (cyclisme) lors du Samyn des Dames le 3 mars 2020 et 10^e place lors des Championnats du monde de cyclocross à Ostende (Belgique).
- Nouveaux records nationaux sur 50 et 100 m nage libre (indoor/petit bassin) pour Julie Meynen (Toronto Titans) lors de l'International Swimming League à Budapest (Hongrie) le 25 octobre 2020 avec un chrono de 24'76'' respectivement de 53'39''.
- Nouveau record national sur 1.500m (indoor) pour Charles Grethen réalisé le 20 février 2020 lors d'un meeting à Luxembourg (Luxembourg) avec un chrono de 3'38''65.
- Nouveau record national sur 1.500m (indoor) pour Vera Hoffmann lors du même meeting à Luxembourg (Luxembourg) avec un chrono de 4.14'86''.
- Victoire de Bob Bertemes au lancer du poids lors du même meeting à Luxembourg (Luxembourg) avec une meilleure performance de la saison de 20,65m.
- Nouveau record national en lancer du javelot par Noémie Pleimling lors d'un meeting à Dudelange (Luxembourg) avec une distance de 57,46 m.
- Victoire de Nicolas Wagner au Grand Prix Spécial lors d'une épreuve CDI3* au tournoi de Mariakalnok (Hongrie) le 28 juin 2020.
- 2^e place dans le classement général de Dylan Pereira dans le Porsche Supercup avec deux victoires remportées à Spielberg (Autriche) et à Budapest (Hongrie) et 2^e place dans le classement général du Porsche Carrera Cup.



- 2^e place de Marie Schreiber (cyclisme, cyclocross) lors de l'épreuve de coupe du monde juniors le 29 novembre 2020 à Tabor (République Tchèque).

Sports d'équipe

A côté des bonnes performances des athlètes des cadres du COSL, il ne faut pas oublier de mentionner les meilleures performances des représentants des sports d'équipe dans leurs compétitions européennes respectives : en basketball, victoire de l'équipe nationale (h) contre la Slovaquie lors de la préqualification pour les Championnats du monde. En volleyball, les équipes nationales (d) et (h) remportent l'édition 2020 du Novotel Cup disputé du 3 au 5 janvier au Luxembourg.

Programme de préparation olympique

Sur demande des fédérations respectives, les athlètes suivants ont été admis au programme de préparation olympique :

Cyclisme :

Jemmy Drucker, Ben Gastauer, Bob Jungels, Alex Kirsch, Christine Majerus

Athlétisme :

Bob Bertemes, Charles Grethen, Charline Mathias, Vera Hoffmann, Patrizia Van der Weken, Noémie Pleimling (promotion olympique)

Escrime :

Lis Fautsch, Flavio Giannotte

Equitation:

Nicolas Wagner

Judo :

Claudio Nunes Dos Santos (promotion olympique)

Karate :

Jenny Warling

Natation :

Julie Meynen, Raphaël Stacchiotti, Julien Henx, Pit Brandenburger, Monique Olivier, Max Mannes (promotion olympique)

Tennis de table :

Ni Xia Lian, Sarah de Nutte

Tir à l'arc :

Jeff Henckels, Pit Klein

Tir aux Armes Sportives :

Lyndon Sosa

Triathlon :

Bob Haller, Stefan Zachäus, Gregor Payet

Le nombre d'athlètes admis au programme de préparation ou de promotion pour les Jeux Olympiques (JO) à Tokyo 2020 est passé à 30 au 31 décembre 2020.



A la clôture du présent rapport d'activités, les athlètes suivants ont réalisé les normes ou une place de qualification pour les JO Tokyo 2020 :

Bob Bertemes, athlétisme, lancer du poids

Ni Xia Lian, tennis de table

Christine Majerus, cyclisme

Raphaël Stacchiotti, natation

Nicolas Wagner, équitation dressage

Pour des athlètes à perspectives, le programme de préparation olympique évolue d'un modèle à deux phases égales vers un modèle mettant davantage l'accent sur une phase allongée de 4 années pour l'amélioration du potentiel sportif, passant par la planification à long terme de mesures d'amélioration des chances de qualification et de succès lors des JO. Il s'en suivra une phase inchangée de deux ans d'amélioration des performances et de qualification de deux années, passant par un programme d'entraînement et de compétition axé sur une optimisation des possibilités de succès lors de la phase de qualification ou lors des JO.

Révision annuelle des cadres du COSL



La révision annuelle des cadres du COSL a donné les résultats suivants pour l'année 2021 :

Cadre Elite :

Un athlète a rempli les critères et est par conséquent admis au cadre Elite. Un sportif a annoncé la fin de sa carrière sportive d'élite, et ne figure par conséquent plus au cadre Elite.

Le cadre Elite compte au total 49 athlètes (33 hommes et 16 femmes) et 3 équipes (FLTT (hommes/dames) et FLT (dames)).

Cadre Promotion :



Deux athlètes avec des performances et un potentiel exceptionnel sont admis au cadre promotion ; d'autre part trois athlètes ont mis un terme à leur carrière sportive. Le cadre promotion compte désormais 41 membres (22 hommes et 19 femmes).

Mesure de promotion pour athlètes de sports collectifs :

Deux fédérations bénéficieront en 2021 de la mesure d'appui pour athlètes provenant de sports collectifs.

Les nouveaux cadres ont été présentés lors d'une conférence de presse au siège de la BGL BNP Paribas le 28 janvier 2021.

La liste complète des cadres peut également être consultée sur le site du COSL après la conférence de presse du 28 janvier 2021.



Section de Sports d'Elite de l'Armée



Au 31 décembre 2020, la Section de Sports d'Elite de l'Armée (SSEA) comptait 29 membres. Dix membres de la section sont des sportifs pratiquant un sport d'équipe (volleyball, basketball, football). Quinze disciplines sportives sont représentées au sein de la SSEA.

Quinze soldats sportifs font partie du cadre Elite du COSL. Par rapport au total des membres de la SSEA, si on fait abstraction des athlètes des sports collectifs qui ne peuvent pas faire partie d'un cadre, cette proportion reste élevée.

Sportlycée



Le Sportlycée Luxembourg (SLL) met en place des conditions privilégiées pour les jeunes sportifs talentueux afin de les préparer à des performances de haut niveau tout en leur garantissant l'égalité des chances vis-à-vis de leur formation scolaire et professionnelle. Le SLL coordonne l'ensemble des opérations pédagogiques, sociales et administratives qui permettent aux athlètes talentueux de poursuivre leurs études. Pour conserver son statut d'athlète étudiant au SLL, il est essentiel de maintenir son niveau sportif et d'avoir des résultats scolaires adéquats. La scolarité s'adapte au rythme du sportif.

Les cadres du COSL se composent de plus d'un tiers d'élèves et d'anciens élèves du SLL.

Bourse de la Fondation Josy Barthel



Sur proposition des instances sportives du COSL, l'athlète Vera Hoffmann a été proposée comme lauréate de la Bourse que remet régulièrement la Fondation Josy Barthel. L'athlète est membre du cadre Elite du COSL. Titulaire d'un bachelor en „Sport und Gesundheit in Prävention und Therapie“ de la « Sporthochschule » de Cologne, Vera Hoffmann est en train de faire un master en sports à l'université de Saarbrücken.



La Fondation Josy Barthel a pour objet de soutenir des jeunes sportifs qui souhaitent, parallèlement à la pratique du sport de haut niveau, faire des études postsecondaires ou approfondir leur formation professionnelle. Peuvent en profiter également des athlètes en fin de carrière qui préparent leur (ré)insertion professionnelle.

La Fondation a été créée en 1995 par la famille Barthel et le COSL en mémoire de Josy Barthel, médaillé d'or sur le 1500 m en 1952 à Helsinki.



2. Le fonctionnement interne du COSL

Entre les Assemblées générales 2020 et 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises.

Le Bureau exécutif s'est réuni 10 fois pour préparer entre autres les réunions du Conseil d'administration et pour évacuer les affaires courantes. Les Bureaux particuliers se sont réunis pour coordonner les travaux et les propositions faites par les commissions et groupes de travail.

L'équipe du secrétariat, qui assure les différentes tâches et multiples activités du COSL avec engagement et professionnalisme a, durant l'année 2020, absorbé un programme de travail très chargé avec e.a. la 3e édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse hiver à Lausanne (Suisse) du 9 au 22 janvier 2020 ayant figuré dans l'agenda sportif en début de l'année 2020.

Le report de la XXXIIe édition des Jeux Olympiques à Tokyo (Japon) au 23 juillet jusqu'au 8 août 2021 a également dominé les activités opérationnelles courantes du COSL au cours du premier trimestre 2020.

En 2020, les préparations pour les Jeux Olympiques de Tokyo ont été malheureusement dominées par les moments difficiles dus à la crise du Covid 19. Suite aux décisions, mesures et recommandations annoncées après les Conseils de Gouvernement des 12 et 15 mars 2020, les responsables du COSL ont dû constamment modifier leurs agendas, sans oublier les mesures prises pour implémenter le télétravail et toutes autres mesures pour permettre de parer au juste et nécessaire. A partir du 17 mars 2020, le COSL a fonctionné à distance après avoir mis en place les possibilités de télétravail pour le staff professionnel, tout en arrangeant les mesures nécessaires et indispensables pour permettre aux membres de ses instances décisionnelles de rester en contact avec le staff professionnel et d'accomplir les tâches tombant dans l'exercice de leurs mandats, et ce jusqu'à normalisation de la situation. Le COSL en tirera tous les enseignements pour son évolution future et l'optimisation de ses services aux fédérations et aux meilleurs athlètes luxembourgeois.

La décision du report des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 est tombée en période durant laquelle le COSL travaillait à distance, sans perturber en quoi que ce soit les travaux immédiatement réorientés vers la nouvelle date de ces mêmes Jeux, tout en adressant tout soutien aux athlètes qualifiés pour Tokyo 2020 ou en lice pour obtenir leur qualification pour ces mêmes Jeux Olympiques.

Le Bureau Exécutif du COSL s'est réuni une première fois virtuellement à distance via visioconférence le 31 mars 2020.

Le Conseil d'administration du COSL s'est réuni une première fois virtuellement à distance via visioconférence le 20 avril 2020.

Les responsables des Bureaux particuliers et des commissions et groupes de travail ont poursuivi leurs travaux en matière sportive et technique, administrative, financière et promotionnelle. A toutes celles et tous ceux qui, pour des raisons diverses, ne font plus partie de ces groupes, le Conseil

d'administration exprime ses plus sincères remerciements pour leurs services rendus dans l'intérêt du sport luxembourgeois. Il importe de relever l'important apport fourni par tous les bénévoles qui œuvrent dans les différents organes du COSL. Sans ces contributions bénévoles, bon nombre de dossiers ne pourraient pas être traités.

Suite à l'état de crise déclaré par le Gouvernement luxembourgeois en Conseil en date du 18 mars 2020 et considérant le règlement grand-ducal du 20 mars 2020 portant introduction de mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales et autorisant toute personne morale à convoquer son assemblée générale annuelle dans un délai de six mois après la fin de son exercice social et dans une période allant jusqu'au 30 juin 2020, le COSL a reporté son Assemblée générale au 20 juin 2020, tout en ayant élaboré un plan permettant d'organiser l'Assemblée générale sans présence physique des membres actifs. L'Assemblée générale s'est finalement tenue le 20 juin 2020 à Bascharage sous forme d'assemblée générale hybride digitale, en présence d'un délégué par fédération affiliée au COSL, avec en parallèle la possibilité d'assister à l'Assemblée générale via visioconférences. Une visioconférence fut également offerte aux partenaires et membres d'honneur du COSL.



Plusieurs dossiers multilatéraux ont été évoqués, tels que la violence et les abus dans le sport (« safeguarding in sports »), la prévention des manipulations de compétitions ou encore le nouveau code antidopage de l'ALAD, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2021.

Les travaux en relation avec l'avancement du concept intégré pour le sport au Luxembourg ont continué à accaparer beaucoup de forces et d'énergie pour les membres du Conseil d'administration. L'implémentation du concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg fut un thème prioritaire afin d'avancer sur les grands axes du concept intégré en 2020 et au-delà, tout en continuant à développer le fonctionnement opérationnel du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS) dans le cadre du concept intégré.



Par ailleurs, le maintien de l'indépendance et de l'autonomie du mouvement sportif au Luxembourg reste un sujet d'actualité. La recherche de moyens financiers adéquats et stables reste plus que jamais au cœur des préoccupations du Conseil d'administration afin d'assurer au COSL et au mouvement sportif en général une certaine sécurité de planification. Sans cette indépendance financière, l'autonomie restera toujours précaire.

Le 18 septembre 2020, l'encadrement professionnel du COSL a effectué une deuxième journée de « team building », placée cette fois-ci sous le signe de découverte de la discipline du golf moyennant une initiation instructive et intéressante ayant permis d'apprendre les différentes facettes et technicités de cette discipline sportive.

L'équipe professionnelle du COSL a évolué en 2020 avec l'arrivée de trois nouveaux collaborateurs : Lis Rottler-Fautsch, gestionnaire administrative (15 septembre 2020), Bettina Nellen, juriste et affaires externes (1^{er} octobre 2020) et Raymond Conzemius, directeur technique adjoint (1^{er} novembre 2020). Avec effet au 30 septembre 2020, Sebastian Zeller (High Performance Manager) a choisi de résilier son contrat de travail.



3. Les représentations et relations nationales et internationales du COSL

Comme par le passé, le COSL est représenté dans les instances et institutions comme le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), le Conseil supérieur du sport (CSS), le Conseil supérieur de l'éducation nationale (CSEN), les organes consultatifs du Ministère des Sports, de l'ENEPS et du Sportlycée, le Conseil national des programmes, le Conseil d'administration du Centre National Sportif et Culturel "d'Coque", le Conseil supérieur du bénévolat, l'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD) et le Mérite Jeunesse.





Sur le plan interrégional et international, le COSL a participé aux réunions suivantes :

- à l'Assemblée générale des JPEE tenue par visioconférence le 29 mai 2020 (le COSL y fut représenté par André Hoffmann, Président, Daniel Dax, Secrétaire général et Heinz Thews, Directeur technique),
- à l'Assemblée générale des Comités Olympiques Européens (COE) (visioconférence) le 27 novembre 2020 (le COSL y fut représenté par André Hoffmann, Président et Daniel Dax, Secrétaire général, Heinz Thews (Directeur technique) et Raymond Conzemius (Directeur technique adjoint)),

Le séminaire des COE prévus à Samorin (Slovaquie) a dû être annulé et reporté suite à la situation liée à l'épidémie du Covid-19.

Le COSL a participé à tous les séminaires et webinars organisés par le CIO et le COE, de même qu'aux réunions des chefs de mission organisés par les Comités d'Organisation des Jeux Olympiques Tokyo 2020 et Beijing 2022.

Le Directeur technique Heinz Thews a assisté aux Jeux Olympiques de la Jeunesse hiver à Lausanne (Suisse) du 9 au 20 janvier 2020, à l'entrevue virtuelle des Chefs de mission des Jeux Olympiques Tokyo 2020, et ensemble avec Raymond Conzemius, directeur technique adjoint, à l'entrevue virtuelle des chefs de mission des Jeux Olympiques de Beijing 2022 des 1 et 2 février 2021.

Le président d'honneur Marc Theisen, membre du Comité exécutif des COE durant les années 2009 à 2017, préside la Commission « Legal » auprès des COE, est membre de la Commission juridique de l'ACNO et assume la fonction de Secrétaire général des Jeux des Petits Etats d'Europe depuis le 27 mai 2019 pour un mandat de 4 années.

Le Secrétaire général Daniel Dax est membre de la Commission pour l'Union Européenne auprès des COE qui s'est réunie le 20 avril 2020 via visioconférence et qui a remis au comité exécutif de l'EOC une série de recommandations pour optimiser les travaux des Commissions de l'EOC, tout en suggérant un groupe de travail ad hoc chargé de travailler sur les situations de crises.

Comme par le passé, le COSL continue à suivre de près les évolutions dans les dossiers de l'Union Européenne touchant le sport, en coopération avec le bureau des COE pour le Sport à Bruxelles (Belgique).

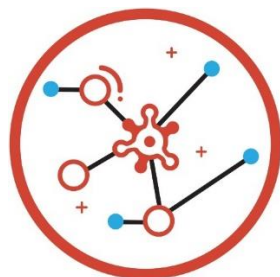
4. Les relations avec les fédérations

En 2020 concernant le support dans le domaine fédéral, le maintien des bonnes relations et l'intensification du contact avec les fédérations furent poursuivis et développés.

Pour des questions très précises, le nombre de requêtes provenant de clubs sportifs, poussés par leur fédération respective, continue à se multiplier. Ces nouveaux contacts, établis par les fédérations, marquent aussi un signe de confiance dans la gestion de problèmes administratifs par l'équipe du COSL.

Dans le contexte des ouvertures de crédit et de la révision des cadres, des réunions bilatérales ont été tenues traditionnellement par les membres des différents Bureaux et Commissions. A noter que pour un certain nombre de fédérations, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le budget de l'ordre de 5 %.

COSL et Covid 19 : Brève chronologie des faits



- Alors que les préparatifs du COSL pour les JO Tokyo 2020 battaient leur plein est tombée l'information du CIO du 24 mars 2020 que sur décision conjointe du Japon, du Comité d'Organisation des JO Tokyo 2020 (COJOT), de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et du CIO les JO de Tokyo 2020 ont été reportés en 2021
- Le COSL, tout en ayant été pleinement impliqué dans le processus de décision du CIO et tout en ayant appuyé la décision du report, s'est de suite mis au travail afin de mettre en place les premières démarches dans ce nouveau contexte, en commençant par organiser des entrevues d'urgence et ad hoc de ses instances décisionnelles et de faire une communication appropriée et circonstanciée aux athlètes du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020 qualifiées pour les JO Tokyo 2020 ou en voie de qualification pour ces mêmes JO
- L'Assemblée générale du COSL, initialement prévue pour le 21 mars 2020, fut reportée au 20 juin 2020
- Le Bureau Exécutif du COSL s'est réuni une première fois virtuellement à distance via visioconférence le 31 mars 2020



- Le 2 avril 2020, Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri, membre du Comité International Olympique depuis 1998, a exprimé un message de soutien aux athlètes du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020 - qualifiées ou en lice pour obtenir une qualification - et au COSL pour leurs efforts dans les préparatifs en vue des prochains Jeux Olympiques Tokyo 2020.
- Le Conseil d'administration du COSL s'est réuni une première fois virtuellement à distance via visioconférence le 20 avril 2020
- Ouverture des infrastructures de la Coque et du High Performance Training and Recovery Center dès le 4 mai 2020 pour les sportifs d'élite, sur avis du COSL, et en étroite coopération avec le Luxembourg Institute for High Performance in Sports
- Le 12 mai 2020, le COSL a émis une stratégie de sortie élargie pour le secteur sport dans un scénario de levée progressive des mesures de confinement introduites pour faire face au Covid-19 (phase 2) et pour le renforcement de la valeur sociétale du sport
- Participation dans la task force MSP/COSL ayant analysé les concepts sportifs des fédérations pour un retour progressif aux activités sportives, le cas échéant sous des règles adaptées aux situations de la pratique des différentes activités sportives
- Le Conseil consultatif a été informé des avis pris d'urgence dans le cadre de l'état de crise déclaré par le Gouvernement en Conseil suite à l'épidémie du Covid 19 dans le cadre des avant-projets de règlement grand-ducal suivants :
 - o Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 23 décembre 2016 concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées
 - o Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2016 concernant les subsides accordés aux clubs sportifs affiliés auprès d'une fédération sportive agréée



- Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 16 juillet 2020, le COSL, en date du 17 juillet 2020, a publié les premières recommandations reprises ci-après à l'attention des fédérations sportives :
- Das COSL begrüßt die gesetzliche Eröffnung (Gesetz 7622 vom Parlament verabschiedet am 16. Juli 2020, in Erwartung der Veröffentlichung im offiziellen Amtsblatt) der Möglichkeiten für den Sport in Luxemburg, verantwortlich sportartspezifische Ausprägungen für die jeweiligen Trainings- und Wettkampfsysteme wieder zu planen und durchzuführen. Wir wissen alle, wie essentiell wichtig ein lang herbeigesehnter Neustart nach den originalen, nicht modifizierten Wettkampfgelassen für unsere Herzensangelegenheit, die Sportbewegung in Luxemburg, ist.

Wir danken der Regierung für das Vertrauen in die Sportbewegung.

Wir sind optimistisch, dass unter der verantwortlichen Leitung unserer Verbände, in jeweiliger aktueller Berücksichtigung der Entscheidungen der Regierung zur COVID 19 Bekämpfung, eine Rückkehr zu Training und Wettkampf ohne wesentliche Erhöhung des Infektionsrisikos gelingen kann.

Das COSL wird in diesem Prozess den Verbänden beratend zur Seite stehen. Ausgehend von unseren internationalen und nationalen Erkenntnissen, Expertenargumenten, den Erfahrungen aus der bisherigen Begleitung der COVID 19 Krisenmaßnahmen und besonders den zahlreichen Gesprächen mit Athleten und Verbänden, werden wir Anfang nächster Woche, mit Blick auf die Weiterentwicklung der aktuellen Situation, eine Zusammenstellung wesentlicher Empfehlungen als Basis für die spezifischen Verbandsumsetzungen herausgeben.

Grundsätzlich ist aber zu diesem Zeitpunkt folgendes festzuhalten:

- Die Aufhebung der Restriktionen als Ausnahme bezieht sich ausschließlich auf die „Sportaktivität“ selbst und somit nur auf das sportartspezifische „Field of Play“.
- Alle zur sportartspezifischen Trainings- und Wettkampfausübung gehörenden Aktionen fallen als Priorität unter diese Ausnahmen, nicht notwendige Handlungen sollten zur Minderung des Risikos vermieden werden (z.B. Abklatschen, Umarmen usw.)
- Für Training und Wettkämpfe können Tracing- Daten erfasst und bereitgehalten werden.

Wir als Sport sind gewohnt besonders gut zu sein, wenn es darauf ankommt. Jetzt können wir es zeigen.



Ces premières recommandations ont été corroborées et développées plus extensivement par la suite par un deuxième jeu de recommandations publié le 21 juillet 2020 et ayant la teneur suivante :

- Gemäss Gesetz 7622 (veröffentlicht im offiziellen Amtsblatt am 17. Juli 2020 und anwendbar seit dem 18. Juli) mit den darin enthaltenen Möglichkeiten für den Sport in Luxemburg, verantwortlich sportartspezifische Ausprägungen für die jeweiligen Trainings- und Wettkampfsysteme wieder planen und durchführen zu können, ermöglicht die Regierung einen weiteren Schritt in Richtung einer Rückkehr zu regelkonformen Sportaktivitäten unter Berücksichtigung der Erfordernisse einer angepassten „neuen Normalität“.
- Das COSL begrüßt diese Richtung und dankt der Regierung für das Vertrauen in die Sportbewegung.
- Es besteht eine große Begeisterung, um zurück auf die Spielfelder zu kommen. Dennoch möchten wir die gesamte Sportbewegung (Sportverbände und ihre Mitgliedsvereine, Trainer und Coaches, Spieler, Schiedsrichter, Fans, usw.) dazu aufrufen, sich weiterhin höchst verantwortlich zu zeigen und den gesetzlichen Bestimmungen, den sanitären Protokollen und den Verhaltensmaßnahmen seitens der Regierung Folge zu leisten. Eine besondere Bedeutung haben dabei die sportartspezifisch angepassten Empfehlungen der Sportverbände.
- Es gilt jetzt, dieses Vertrauen in den Sport zu rechtfertigen.
- Als besonders wichtig muss dabei hervorgehoben werden, dass sich alle Öffnungen und erweiterten Möglichkeiten ausschließlich auf AthletenInnen bei der Ausführung ihrer Sportaktivitäten selbst mit ihrem regelbestimmten „Spielraum“, dem „Field of Play“, beziehen. Für alle anderen Bereiche haben die jeweils aktuellen gesetzlichen Bestimmungen zur COVID 19 Bekämpfung volle Gültigkeit.
- Alle Mitglieder der Sportbewegung sind daher jetzt - unter Anwendung des Vorsorgeprinzips - in höchster Eigenverantwortung und Selbstdisziplin gefordert, den Neustart des Sports zu unterstützen und somit zu gewährleisten.
- Ausgehend von aktuellen internationalen und nationalen Erkenntnissen, Expertenargumenten, den Erfahrungen aus der bisherigen Begleitung der COVID 19 Bekämpfungsmaßnahmen im Bereich des Sports und besonders den zahlreichen Gesprächen mit Verbänden und Athleten, möchten wir folgende Denkansätze und Empfehlungen als Grundlage für eine sportartspezifische Umsetzung zur Verfügung stellen.
- Empfehlungen für eine höchstmögliche Risikominimierung bei einer Rückkehr zum regelkonformen Sport
- Seid hoch verantwortlich, seid aufmerksam, vermeidet Risiko



- Definition Sportaktivität:

Die im Regelwerk vorgesehenen und beschriebenen Handlungen der AthletenInnen im Wettkampf und ihre methodische Umsetzung zur Entwicklung und Verbesserung im Training.

- Definition „Spielraum“ / „Field of Play“

Das durch Regeln oder Veranstaltungsbestimmungen festgelegte Spielfeld oder Rennstrecken im Wettkampf und Trainingsfelder, Trainingsbereiche und Trainingsstrecken für Trainingszwecke.

- Wettkampfaktivitäten

- Alle aktiv am Wettkampf teilnehmenden AthletenInnen sind von Restriktionen befreit (2m Distanz, Maskenpflicht, Kontaktverbot). Abklatschen und Umarmungen, Händeschütteln zur Begrüßung gehören nicht zu den Spielhandlungen und sollten unterlassen werden.
- Für alle AuswechselspielerInnen und AthletenInnen in der Vorbereitung auf ihren Einsatz gelten die allgemeinen Hygiene- und Verhaltensregeln. (2m Distanz, Maskenpflicht, Nutzen von Desinfektionsmöglichkeiten, etc.)
- Die Auflagen für Coaches, Schiedsrichter, Wettkampfleitungen, Offizielle und Supportteams sind in Anlehnung an die Philosophie der „Risikominimierung“ sportartspezifisch festzulegen.

- Trainingsaktivitäten

- Alle aktiv am Training teilnehmenden AthletenInnen sind von Restriktionen befreit (2m Distanz, Maskenpflicht, Kontaktverbot), wenn das gezielte Training dies erfordert. Trainer sollten nach Möglichkeit mit geeigneten methodischen Maßnahmen eine Risikominimierung unterstützen.
- Für alle nicht an direkten Trainingshandlungen Beteiligten gelten die allgemeinen Hygiene- und Verhaltensregeln. (2m Distanz, Maskenpflicht, Nutzen von Desinfektionsmöglichkeiten, etc.)
- Dies kann auch für alle Trainer / Coaches (evtl. ohne Maske wenn 2m Abstand garantiert ist) und Supportteams umgesetzt werden.
- Alle planerischen Möglichkeiten, die Größe der Trainingsgruppen so klein wie möglich zu halten (ohne den Trainingserfolg und die Trainingseffektivität zu beeinträchtigen), sollten zu einer Risikominimierung genutzt werden. Ebenso ist eine geringe Fluktuation in der jeweiligen Trainingsgruppe als positiv zu bewerten.



- Durchmischung
 - Eine Durchmischung von Gruppen ist durch organisatorische Maßnahmen zu vermeiden. Dies gilt insbesondere bei Wechseln von Trainingsgruppen beim Übergang von Trainingszeiten oder bei Übergängen nach Ende eines Wettkampfspiels zur Vorbereitungszeit zum nächsten angesetzten Spiel. Zu diesem Maßnahmenkomplex gehören auch eine optimale Nutzungsorganisation der Umkleieräume und eine angemessene Belüftungszeit zwischen zwei Aktivitäten bei Indoor Sportarten.

- Tracing Vorbereitung
 - Die akribische Führung von Teilnehmerlisten im Wettkampf sollte auch in alle Trainingsaktivitäten übertragen werden. Dies bietet eine hervorragende Basis um umfassend und schnell auf eine eventuelle Infektion in einer Trainingsgruppe oder einem Wettkampf reagieren zu können.
 - Im Sinne einer Gruppenverantwortung können beim Auftreten von Symptomen oder einem positiven Test in der Gruppe Warnungen erfolgen oder weitere angepasste Folgeprozesse eingeleitet werden. Die Trainer können für solche Gruppenprozesse sensibilisieren und mit der Gruppe geeignete Maßnahmen entwickeln.

- Zuschauer
 - Für den gesamten Zuschauerbereich gelten die allgemeinen Hygiene- und Verhaltensregeln (2m Distanz, Maskenpflicht, Nutzen von Desinfektionsmöglichkeiten, etc.).
 - Bei Indoor Veranstaltungen sollte eine Risikoeinschätzung unter Berücksichtigung der Eigenschaften der Sportstätte zur Festlegung der maximal zugelassenen Zahl der Zuschauer herangezogen werden. Größe (m³), Belüftungsqualität Anordnung von Zugängen sind hierbei als entscheidende Faktoren zu berücksichtigen. Je kleiner die Halle und je schwächer die Belüftung desto höher das Risiko ist auf jeden Fall eine gute „Daumenregel“.
 - Ein Kontakt zu den AthletenInnen und dem Supportbereich ist zu vermeiden.
 - Eine Auflistung aller Zuschauer ist wünschenswert und wird Tracing Aufgaben deutlich vereinfachen.
 - Für alle Trainingsmaßnahmen sollte aktuell auf Zuschaueranwesenheit verzichtet werden.

- Demandé en son avis le 3 juillet par le Ministère de la Santé au sujet du projet de loi 7622 (devenu la loi du 16 juillet 2020), le COSL a émis l’avis suivant :
 - Le COSL limite ses observations à l’article 3 paragraphe 3 et à l’article 4 paragraphe 2 du projet de loi, tout en avisant favorablement l’approche choisie par le législateur de ne pas appliquer ni le port du masque, ni les obligations prévues au paragraphe 1er de l’article 4 aux acteurs sportifs lors de l’exercice de leurs activités. En conséquence, l’approche ainsi

- retenue permet l'exercice des activités sportives selon leurs règles normales, quelques soient les sports et les disciplines sportives.
- Le COSL, tout en saluant ce retour aux activités sportives selon les choix des auteurs du projet de loi, est d'avis que l'exercice des activités sportives comprend l'organisation et le déroulement des activités sportives dans toutes leurs facettes (y compris le sport à l'école), qu'il s'agisse des activités sportives en plein air ou en salle, des activités de sports individuels ou de sports collectifs, des sports avec ou sans contacts physiques, y compris les sports de combats, des séances d'entraînement ou encore des compétitions, non sans oublier les matchs ou rencontres amicales, toutes tranches d'âges confondues.
 - De l'opinion du COSL, ce retour aux activités sportives au sens strict du terme devra se faire sans préjudice du respect notamment des dispositions des articles 2, 3 et 4 du projet de loi pour toutes activités ayant lieu autour de l'exercice de ces mêmes activités sportives, dont par exemple l'organisation des espaces du public (tribunes ou autres) pendant l'exercice desdites activités sportives, sans préjudice d'autres espaces proches, mais non indispensables à l'exercice des activités sportives sous discussion.
 - Sous réserve de ce qui précède, le COSL a pu marquer son accord avec le projet de loi
- Mise en garde du COSL émise le 20 novembre 2020 avant l'entrée en vigueur de la loi du 25 novembre 2020, se proposant d'attirer l'attention des décideurs politiques sur les points suivants :
- Le COSL, eu égard aux recommandations émises les 17 et 21 juillet 2020, observe d'un regard critique les évolutions récentes concernant les nouvelles mesures devant accompagner la pratique des activités sportives proposées dans le projet de loi 7694. A ce titre, et dans le contexte de la présente situation, qui reste en évolution permanente à échelle variable, le COSL entend rappeler ce qui suit :
 - Le COSL est convaincu que le sport fait partie intégrante des solutions à concevoir et à mettre en place et aimerait renvoyer aux études empiriques faisant foi soulignant que les activités sportives sont primordiales pour le développement, le maintien voire le renforcement des systèmes immunitaires.
 - Le COSL encourage tous les citoyens et résidents au Luxembourg à entretenir des activités sportives dans ces temps difficiles, tout en tenant compte de la situation particulière.
 - Par rapport aux nouvelles mesures envisagées telles que la fermeture des salles de sport et piscines, l'interdiction d'activité sportive de groupes supérieurs à 4 personnes, l'obligation de tenir les activités sportives à huis clos, le COSL exprime la position suivante :
 - Le COSL salue de manière non équivoque les ouvertures que le législateur entend maintenir pour le sport de haut niveau en assurant l'accès aux installations du Centre



national sportif et culturel, tout en attirant l'attention sur la nécessité absolue de ne pas perturber les activités sportives de tous les sportifs de haut niveau, où que ce soit, dans le strict respect des mesures et recommandations sanitaires et des gestes barrières.

- Le COSL salue toutes les autres ouvertures envisagées par le législateur, notamment celles afférentes aux infrastructures sportives en salle et aux centres aquatiques qui resteront accessibles pour le sport scolaire ou aux activités périscolaires et parascolaires ainsi qu'aux activités physiques sur prescription médicale.
- Le COSL demande une conception plus cohérente des mesures à mettre en place pour le sport de manière générale et pour les différentes disciplines sportives de manière plus spécifique, et à maintenir les mêmes ouvertures pour le sport de manière générale, similaire au sport scolaire ou des activités périscolaires et parascolaires ainsi que des activités physiques sur prescription médicale.
- Le COSL demande une mise en place d'une approche plus différenciée pour le maintien de l'organisation des activités sportives. Pour la plupart des activités sportives, il n'y a pas de solution législative uniforme à concevoir ou à mettre en place. Ainsi par exemple, les activités en salle devraient rester permises pour des activités qui peuvent s'exercer en petit groupe ou dont la nature du sport entraîne une présence limitée de sportifs et exerçant à grande distance.
- Le COSL demande à considérer un traitement plus égalitaire dans l'approche du maintien des activités sportives, allant notamment au-delà des seules équipes nationales, et allant encore au-delà des seuls sports collectifs.

Le COSL demande le rétablissement de la situation du statu quo ex ante concernant la mesure du chômage partiel, et à ce titre le COSL demande notamment que la décision du comité de conjoncture refusant désormais la mesure du chômage partiel pour les associations du mouvement sportif, au niveau desquelles le déroulement des compétitions sportives n'est plus possible respectivement se trouve suspendu, soit reconsidérée et que le bénéfice du chômage partiel puisse être maintenu pour les athlètes et entraîneurs professionnels remplissant toutes conditions par ailleurs.

La loi du 25 novembre 2020 a introduit les nouvelles mesures suivantes dans un article 3 quinquies régissant les activités sportives :

(1) Les établissements relevant du secteur sportif sont fermés au public. Par dérogation à l'alinéa 1er, les installations du Centre national sportif et culturel restent accessibles aux sportifs d'élite déterminés en application de l'article 13 de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport et aux équipes nationales senior, ainsi qu'à leurs partenaires d'entraînement et encadrants. Les infrastructures sportives en salle et les centres aquatiques restent également accessibles pour y pratiquer exclusivement du sport scolaire ou des activités sportives périscolaires et parascolaires ainsi que des



activités physiques sur prescription médicale. Les infrastructures sportives en plein air restent accessibles. (2) La pratique d'activités sportives en groupe de plus de quatre acteurs sportifs est interdite, sauf si les personnes font partie d'un même ménage ou cohabitent. L'alinéa 1er ne s'applique ni aux personnes pratiquant une activité physique sur prescription médicale, ni aux équipes nationales senior, ni aux sportifs d'élite déterminés en application de l'article 13 de la loi précitée du 3 août 2005, ni à leurs partenaires d'entraînement et encadrants.

Le secrétariat a encore saisi le conseil consultatif pour faire aviser le projet de loi modifiant la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports et le projet de règlement grand-ducal relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives.

La durée de ces mesures a été fixée par la même loi au 15 décembre 2020.

Par une loi du 15 décembre 2020 modifiant :

- 1) la loi modifiée du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ;
- 2) la loi modifiée du 1er août 2018 sur la déclaration obligatoire de certaines maladies dans le cadre de la protection de la santé publique,

La durée de ces mêmes mesures a été prolongée jusqu'au 15 janvier 2021.

Suite aux annonces faites par le Premier ministre et la ministre de la Santé en date du 21 décembre 2020, coulées dans la loi du 24 décembre 2020 modifiant : 1° la loi modifiée du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 2° la loi du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution temporaire de l'Etat aux coûts non couverts de certaines entreprises 3° la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, toutes activités sportives organisées dans les clubs et associations sportives ont été interdites jusqu'au 10 janvier, et les établissements et infrastructures ont été fermées temporairement jusqu'au 10 janvier 2021, réduisant les activités sportives au seul domaine privé, sans préjudice du maintien des activités sportives pour le sport d'élite et de haut niveau dans les infrastructures y dédiées à la Coque et du sport sur prescription médicale dans les infrastructures sportives couvertes. Le sport scolaire et les activités périscolaires/périscolaire ont été suspendues jusqu'au 10 janvier 2021.

Une loi du 8 janvier 2021 modifiant la loi modifiée du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 a prolongé – dans un chapitre à part désormais consacré exclusivement aux activités sportives et de culture physique - jusqu'au 31 janvier 2021 les mesures du 15 décembre 2020, tout en assouplissant les restrictions dans le secteur du sport, sans préjudice du respect de nouvelles règles complémentaires.



Les changements majeurs se résument comme suit :

- Le sport individuel et le sport à deux personnes est possible sans aucune restriction.
- Un maximum de dix personnes peut se rassembler pour pratiquer simultanément une activité sportive à condition de respecter, de manière permanente, une distanciation physique d'au moins deux mètres entre les différents acteurs sportifs. Le port du masque ne sera pas obligatoire.

En d'autres mots, il sera possible de se rassembler à 10 personnes dans un parc pour pratiquer du yoga tout en respectant la distance de deux mètres par personne.

- Les installations sportives pourront rouvrir leurs portes, mais sous certaines conditions strictes. Les installations sportives doivent disposer d'une superficie minimale de 15m² pour les activités sportives exercées individuellement, d'au moins 50m² pour les activités exercées par deux personnes au maximum et d'au moins 300m² pour les activités exercées par dix personnes au maximum.

Pour illustrer : trois groupes de 10 personnes pourront pratiquer du sport simultanément dans une halle sportive d'une superficie de 900m² subdivisée en trois lots par un mur ou une barrière de séparation afin d'accueillir trois groupes de 10 personnes pratiquant du sport simultanément. A noter que les entraîneurs (et les arbitres) doivent être compris dans le nombre de 10 personnes, a précisé le Ministre suite à une question d'un député.

- En ce qui concerne les terrains à l'extérieur (comme par exemple les terrains de football), le Ministère des Sports publiera une liste avec une série de recommandations. La distanciation de 20 mètres par groupe de 10 personnes (sans mélanger les groupes) est notamment une des recommandations du Ministère des Sports.
- En ce qui concerne les piscines : un nombre maximal de six acteurs sportifs par couloir de 50m et de trois acteurs sportifs par couloir de 25m ne peut être dépassé.
- Les vestiaires et les douches sont accessibles au public tout en respectant les règles de maximum de 10 personnes par vestiaire/douche et en gardant une distance de deux mètres. Dans les vestiaires, le port du masque est obligatoire.

Des exceptions à la règle des 10 sportifs maximum et de la distance de deux mètres sont prévues pour les sportifs d'élite, les sportifs professionnels, les sportifs des cadres nationaux fédéraux, des élèves du « Sportlycée » et des élèves des centres de formation fédéraux, des sportifs des équipes des divisions les plus élevées des disciplines sportives au niveau senior. Un exemple : l'équipe nationale de football pourra s'entraîner sans respecter la règle de 10 personnes maximum et de deux mètres de distance par personne. Par contre, une équipe de football de troisième division devra respecter la règle de 10 personnes avec une distance de deux mètres par personne.

La reprise des championnats et l'organisation de compétitions seront possibles moyennant le respect de différentes règles y afférentes telles que définies par la loi.



Ces mesures, avec une durée initiale jusqu'au 31 janvier ont été prolongées par la loi du 29 janvier 2021 modifiant :1°la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ;2°la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution temporaire de l'État aux coûts non couverts de certaines entreprises au 21 février 2021.

Corollairement aux mesures légales, le COSL a participé aux réflexions ayant porté sur une stratégie de tests rapides antigéniques, dans le contexte de redémarrage des championnats des différents sports collectifs, suivant une circulaire 02/2021 aux fédérations sportives agréées régissant un sport de compétition. Le principal objectif de la stratégie est de détecter et d'isoler d'éventuels cas positifs parmi les sportifs et leurs encadrants en vue d'éviter au maximum des chaînes de transmission dans le domaine du sport et notamment dans les sports collectifs, tout en accompagnant les démarches par une étude de suivi dans le milieu du sport luxembourgeois.

Les mesures afférentes aux tests rapides antigéniques, facultatifs dans un premier temps, ont été rendues obligatoires par la loi du 19 février 2021 portant modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

Le COSL a été informé du développement des activités de plusieurs nouvelles disciplines, dont le backgammon, touchball ou le rackethlon. La fédération de skateboard est une nouvelle fédération à admettre en tant que nouveau membre du COSL lors de la prochaine Assemblée générale.

Le dossier e-Sports s'est rajouté à l'agenda du COSL suite à une première prise de contact par une fédération internationale d'e-Sports. Une prise de position du COSL a été élaborée et transmise au ministère des Sports pour information. Le COSL suit de près les évolutions y afférentes, non sans tenir compte des développements au sein du CIO.

Afin de faciliter le passage du système chèques-service-accueil au nouveau système qualité plus, le COSL a toujours répondu aux questions des fédérations et de leurs clubs respectifs et a de maintes fois invité les fédérations à rappeler à leurs clubs d'introduire leurs demandes à temps. Le succès, reflété par le nombre croissant de demandes par les clubs et la hauteur des subsides, qui a substantiellement augmenté, lui a donné raison.

Durant l'année 2020, l'équipe professionnelle du COSL a toujours été à l'écoute des fédérations et des clubs respectifs. Deux entrevues de médiation ont été organisées et menées à bien par l'équipe professionnelle du COSL. Les questions évoquées, qui étaient dans la plupart des cas de nature juridique ou organisationnelle ou portaient sur des sujets de fonctionnement interne, étaient tous traités dans les meilleurs délais (dans 95% des cas, les demandes sont traitées avec succès le même jour).

Le COSL a suivi et accompagné activement à la mise en œuvre du concept du Long Term Athlete Development (LTAD) « Lëtzbuerger liewt Sport », présenté lors d'une conférence de presse du 20 janvier 2021. Le LTAD est un concept cadre développé au Canada qui analyse et illustre les différentes étapes d'une vie sportive, tout en plaçant l'athlète au centre des développements et qui se développe pour un tout Luxembourg actif et en bonne condition physique.



Les quatre minibus mis à la disposition des fédérations par le COSL ont été loués pendant 151 jours en 2020, chaque minibus ayant été mis à la disposition des fédérations utilisatrices de ce service pendant le nombre de jours leur permettant de faire les déplacements en temps et volume opportuns.

3.573 dirigeants de 49 fédérations (72%) sont couverts par le service de la police d'assurance « casco » souscrite par le COSL au bénéfice des fédérations membres.



5. Les relations avec les pouvoirs publics



Le 2 février 2021, le Grand-Duc a reçu en audience le président du COSL pour échanger sur les sujets sportifs d'actualité nationale et internationale, dont surtout les préparatifs en cours en vue des Jeux Olympiques Tokyo 2020.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Dans le cadre des contacts réguliers entre les autorités publiques et le mouvement sportif, le ministre des Sports Dan Kersch, entourés de ses proches collaborateurs, a rencontré le président du COSL, M. André Hoffmann, accompagné de plusieurs membres du Conseil d'administration, du secrétaire général et du directeur technique du COSL pour une entrevue en date du mercredi 5 février et du mardi 21 octobre 2020.

Une première entrevue avec le ministre des sports au Ministère des sports en date du 5 février 2020, a permis de faire le point à quelque six mois de l'ouverture des Jeux Olympiques à Tokyo, tout en faisant le suivi de plusieurs sujets de la politique sportive au Luxembourg. Dans ce contexte, le COSL s'est montré reconnaissant notamment du soutien continu du Gouvernement dans le cadre de la préparation olympique des athlètes.

Suite à la situation liée à la pandémie du Covid 19, les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 ont été reportés d'une année sur décision conjointe du Japon, du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques Tokyo 2020 et de l'IOC, en étroite coopération avec l'Organisation Mondiale de la Santé.

Cette même pandémie fut également un sujet important dans les contacts depuis lors entre le COSL et le Ministère des sports, dont font preuve plusieurs initiatives réglementaires avisés d'urgence par le COSL, notamment concernant le subside Qualité+ et le médico sportif, dont les échéances ont été refixées au 30 septembre 2020, respectivement au 31 décembre 2021, afin de permettre au Ministère des sports de réagir rapidement, sans mettre en quoi que ce soit en question les bases tracées par la loi du 5 août 2005 concernant le sport.



Les atouts économiques et sociaux de l'industrie du sport en tant qu'instrument de lutte contre la crise économique provoquée par la pandémie de COVID-19 ne doivent pas être sous-estimés. Les résultats de la recherche ont indiqué que le PIB lié au sport était de 279,7 milliards d'euros. Cela équivaut à 2,12% du PIB total de l'UE. Chaque 47e euro est généré par le secteur du sport. Le sport est à forte intensité d'emploi, ce qui signifie qu'il génère plus d'emplois que sa part dans le PIB. L'emploi lié au sport dans l'UE était de 5,67 millions de personnes. Cela équivaut à 2,72% de l'emploi total dans l'UE. Un employé sur 37 travaille dans le secteur du sport. Le sport utilise plus de biens intermédiaires qu'un secteur moyen et génère ainsi des revenus importants dans d'autres industries.

Par conséquent, les gouvernements devraient avoir un intérêt particulier à protéger les emplois dans le sport en tant qu'industrie ayant un fort impact économique en termes d'emploi et de sa part du PIB. Les avantages sociaux associés du sport contribueront à la reconstruction des sociétés européennes pendant et après la crise.

Principaux enjeux du secteur du sport actuellement observés par les parties prenantes :

- Perte de revenus : organisations ayant été dans l'impossibilité de fournir leurs services aux citoyens, en particulier à la période de l'année qui marque le début de la saison pour la plupart des sports, c'est-à-dire le moment où ils organisent des entraînements et des compétitions, collectent des fonds par le biais de tournois, camps d'entraînement, courses, etc. Ils ont également perdu une partie importante des revenus réguliers provenant de différents types de frais, par exemple adhésion, licence, participation ou abonnements.
- Les athlètes ont non seulement perdu une saison et donc certains avantages financiers, mais aussi leur capacité à s'entraîner et à participer à des compétitions, avec des implications pour leur revenu. Pour certains, cela représente la perte d'une opportunité de gagner en statut et d'obtenir un financement auprès de sources privées (sponsors) et publiques (aux niveaux local, régional et national).
- Les athlètes ne reçoivent pas de soutien financier (par exemple bourses, stages) en raison de la baisse des revenus des organisations sportives.
- Difficultés de trésorerie : les organisations ont des coûts fixes qu'elles doivent payer indépendamment de la perte de revenus.
- Chômage : licenciements d'employés, d'athlètes, d'entraîneurs et d'autres travailleurs, en particulier ceux dont les salaires dépendent des sources de revenus susmentionnées ; aucun des emplois dans le secteur du sport n'est sûr.
- Les organisations ont perdu une partie importante de leur main-d'œuvre non rémunérée, c'est-à-dire des bénévoles qui sont limités à leur domicile ou à mobilité réduite.



- Les industries directement et indirectement liées au sport constatent que bon nombre des modèles commerciaux actuels échouent et ressentent le besoin de changer leurs stratégies commerciales à court et à long terme. Cela affecte un grand nombre d'emplois et d'entrepreneurs.

Le COSL, ensemble avec le LIHPS, ont initié les adaptations apportées au dispositif réglementaire pour la stratégie de sortie de la crise du Covid-19 ayant trouvé leur aboutissement dans le règlement grand-ducal du 28 avril 2020 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, pris notamment dans la lignée de la stratégie progressive de sortie de crise. Ce règlement a défini les conditions d'accès des sportifs d'élite défini sur base de l'article 13 de la loi du 5 août concernant le sport aux structures sportives de la Coque à partir du 4 mai 2020.

En vue de la phase 2 du déconfinement et de la stratégie de sortie Covid-19, le COSL a établi les listes des activités sportives à inclure progressivement dans les activités à autoriser par les pouvoirs publics.

Selon le COSL, le critère prépondérant pour autoriser une activité sportive est un concept de protection sous-jacent à l'exercice d'une activité sportive déterminée.

Le 5 mai 2020, le COSL a établi et remis au Ministère des sports une liste des activités sportives en plein air, sous réserve par les fédérations respectives de pouvoir démontrer ce qui précède. Une deuxième liste a repris toutes les autres activités sportives devant par ailleurs répondre à la condition de pouvoir démontrer avoir fait valoir un concept de protection validé, sous réserve de l'accès aux infrastructures et structures sportives appropriées. Ces listes ont été établies abstraction faite d'une analyse approfondie des concepts de protection susmentionnés.

Pas d'activité sportive sans concept de protection validé par les instances mandatées à cette fin. Les fédérations sportives sont responsables de l'organisation et de l'encadrement de leurs activités sportives sur base de ce concept. Chaque fédération doit respecter les mesures, consignes, recommandations et restrictions décidées par le Gouvernement, tout en ajoutant une marge de sécurité supplémentaire pour la pratique du sport. Le volet sportif doit intégrer les paramètres de précautions sanitaires, édictés par le Gouvernement luxembourgeois, pour rendre possible la reprise des activités sportives.

Le redémarrage des activités de sport en plein air sans public, sans contact physique et non compétitives a été autorisé dès le 11 mai 2020.

Le COSL a en date du 12 mai 2020 remis un document au Ministre des sports qui se présentait ses observations pour une stratégie élargie de sortie à court terme pour le secteur sport dans un scénario de levée progressive des mesures de confinement introduites pour faire face au Covid-19 et pour le renforcement de la valeur du sport dans la société, sans différenciation des activités sportives en plein air et de celles pouvant être désormais également pratiquées indoor, pourvu qu'un concept de sécurité et de santé ait été établi, présenté et validé.



A partir du 29 mai 2020, les activités sportives ont pu reprendre, sous réserve que les contacts physiques dans le cadre d'activités sportives étaient à ce moment interdits et que les activités sportives à caractère compétitif suspendues.

Le sujet du Covid19 et les événements multisports ont encore dominé l'ordre du jour d'une deuxième entrevue avec le Ministre des sports le 21 octobre 2020. Suite à cette entrevue, le COSL fut étroitement associé aux développements continus pour permettre aux activités sportives de reprendre leur cours sous des règles adaptées ou modifiées et dans le strict respect des mesures sanitaires et des gestes barrières. Les évolutions en matière de tests rapides antigéniques furent ajoutées aux discussions en cours, dans l'esprit des efforts plus récemment conduits pour le redémarrage des activités de sports collectifs, sans préjudice des sports individuels, dont notamment les sports d'athlètes sous préparation olympique pour les Jeux Olympiques Tokyo 2020.

Sur fond de la crise sanitaire liée au Covid-19, le COSL a notamment réitéré son souhait de voir les futurs budgets de l'Etat refléter l'importance à accorder au sport compte tenu des valeurs sociétales qu'il incarne par des hausses progressives et appropriées des crédits budgétaires dédiés au sport et au mouvement sportif. Dans le même ordre d'idées, et avec comme toile de fond le modèle européen du sport prôné par le Comité Olympique Européen et basé sur les principes de solidarité, bénévolat, éducation, santé et intégration, le COSL espère par ailleurs une relance du débat concernant la clé de répartition des aides financières octroyées par l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, notamment au mouvement sportif.

Concernant le "Luxembourg Institute For High Performance in Sports" (LIHPS) créé fin 2017 conjointement par le COSL, la SLMS et le Ministère des Sports, le COSL a fortement œuvré aux côtés du LIHPS surtout pour assurer l'accès aux infrastructures de la Coque des meilleurs athlètes luxembourgeois dès le 4 mai 2020

Dans la perspective de l'année 2021, le COSL a développé un programme extrêmement chargé en vue des modifications à apporter aux préparatifs surtout pour les Jeux Olympiques d'été à Tokyo (Japon) du 23 juillet au 8 août 2021, sans compter les nombreuses participations des meilleurs athlètes luxembourgeois à travers le monde en vue d'une qualification pour les Jeux Olympiques d'été de Tokyo en 2020.

Le Ministère des Sports et le COSL ont salué l'organisation de la septième semaine européenne du sport en 2020 à l'initiative de la Commission européenne, initiative appelée à s'inscrire durablement dans le calendrier sportif à l'avenir selon une décision récente de la Commission européenne.

Enfin, le Ministère des Sports et le COSL ont étroitement coopéré pour coordonner leurs travaux sur plusieurs autres dossiers d'intérêt général.

Pour souligner l'importance et la portée du sport dans la société moderne, notamment du point de vue politique, social, culturel et économique et considérant le rôle de l'éducation physique comme facteur de promotion pour la santé, le développement, l'intégration, la paix et l'environnement, le COSL continue à suivre les développements sur une série de sujets qui lui tiennent à cœur soumis en tant



qu'organe faîtière du mouvement sportif au Luxembourg avait soumis dans le cadre des élections nationales du 14 octobre 2018.

Les principales revendications que le mouvement sportif souhaiterait voir incluses dans le programme de la coalition gouvernementale pour la période 2018-2023 ont continué à alimenter durant l'année 2020 les échanges constructifs que le COSL entretient notamment avec le Ministère des Sports.

Le COSL ne peut qu'encourager la politique à continuer à développer les projets qui se proposent de compléter, de moderniser et d'améliorer les équipements sportifs, voire d'y apporter les innovations nécessaires (p.ex. en matière de technologies nouvelles). Les équipements sportifs restent un pilier indispensable pour le futur développement du sport au Luxembourg. Ainsi le COSL demande à voir réalisés tous les projets d'infrastructures faisant parti des plans quinquennaux d'équipement sportif.

Une troisième convention de coopération avec le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes a déterminé le cadre pour la promotion de la signature du Luxembourg ensemble avec le TEAM LËTZEBUERG et les événements multisports pour lesquels le COSL décide de sélectionner une délégation officielle du TEAM LËTZEBUERG.

Au-delà des deux réunions officielles entre le Ministère des Sports et le COSL, les membres du Conseil d'administration et surtout les membres du staff professionnel ont rencontré les collaborateurs du Ministère des sports lors d'une multitude de réunions. A cela viennent s'ajouter les contacts officiels comme la collaboration du COSL au sein du Conseil supérieur du sport (CSS) et de ses commissions. Tous les contacts se déroulent dans un climat agréable et constructif dans l'intérêt du sport.

Le défi principal évoqué à travers le nouveau concept intégré pour le sport au Luxembourg - donner au sport davantage de reconnaissance dans la société, pour la société - mérite d'être résolument poursuivi dans l'intérêt du sport et de son développement général, du développement des meilleurs athlètes du Luxembourg et de l'impact du sport sur la santé de tous.



6. Le concept intégré pour le sport au Grand-Duché du Luxembourg



En thématissant toutes les facettes du sport, ses interactions complexes et ses influences positives les plus variées sur la vie en société de manière générale, le concept intégré pour le sport au Luxembourg met le sport en évidence comme un phénomène complexe relevant d'un intérêt sociétal général, ayant de nombreuses qualités et susceptible d'avoir un impact durable certain, notamment sur :

- la promotion de la santé tout en permettant d'atteindre des réductions de frais considérables dans le chef de parties prenantes clés du secteur de la santé,
- l'éducation aux valeurs telles que le respect, le partage et la solidarité, la volonté de paix ou encore le fairplay, ceci dès l'âge des plus jeunes rejoignant les systèmes d'éducation informels,
- le développement des performances cognitives pouvant avoir un impact sur la carrière scolaire de tous les élèves et étudiants,
- l'identité nationale (« Nation Branding »),
- l'économie et le tourisme,
- le développement de la personnalité et l'école de vie,
- l'intégration sociale,
- l'inclusion sociale,
- la diversité.

La transposition du concept intégré pour le sport au Luxembourg de même que le développement du LIHPS furent partie des revendications du COSL aux parties engagées dans les négociations du programme de coalition gouvernemental.

La valeur du sport sous toutes ses facettes - physiques, éducatives, préventives, intégratives, mais aussi sociales, économiques et culturelles - n'est plus à démontrer et le sport mérite d'être reconnu à sa juste valeur. Le monde politique de même que toutes les forces de la société civile, impliquées directement ou indirectement dans le sport, doivent contribuer à implémenter le concept intégré pour le sport au Luxembourg. Ce concept rassemble tous les niveaux de pratique sportive et s'adresse à l'ensemble de la population au Luxembourg.



De manière générale, le concept intégré du COSL continuera à servir d'inspiration pour mettre en œuvre une politique sportive cohérente et intégrée, qui favorise le développement du sport et du bien-être de tous et à tous les niveaux.

Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)

Les activités du LIHPS en 2020

Le LIHPS, ayant pour objet le développement du sport de haut niveau et l'optimisation des ressources et services destinés aux sportifs de haut niveau, relève le défi de mettre en œuvre des revendications essentielles du concept intégré pour le sport au Luxembourg et de répondre aux évolutions du sport à l'échelle internationale et mondiale.

À l'instar de l'ensemble du monde sportif luxembourgeois, les activités du LIHPS en 2020 ont été marquées par la pandémie de Covid-19, que ce soit par l'impact sur les conditions d'entraînement des athlètes qu'il accompagne, par la nécessité d'offrir une partie de ses services par visioconférence, ou par des conditions de travail plus difficiles pour son propre personnel.

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les activités du LIHPS

Fermeture des infrastructures sportives

Un premier impact de la pandémie de Covid-19 sur les sportifs d'élite et les activités du LIHPS s'est concrétisé suite à la déclaration de l'état de crise le 18 mars et sa conséquence, la fermeture des infrastructures sportives essentielles au fonctionnement du LIHPS – la Coque avec son HPTRC et le Human Motion Lab à Eich. Quelques jours auparavant, les employés du LIHPS avaient déjà commencé à recourir au télétravail, conformément aux recommandations du Conseil de gouvernement.

Même si les services du LIHPS dans les domaines de l'entraînement spécifique, de l'analyse biomécanique et du diagnostic des performances ont dû être interrompus et que seuls les cas urgents ont pu être traités en médecine du sport, des formes créatives de soutien aux sportifs de haut niveau sont rapidement apparues.

Par exemple, les experts du LIHPS ont conseillé les athlètes via internet dans les domaines de la nutrition, de la psychologie du sport et de la double carrière. Dans le domaine du strength & conditioning, les athlètes se sont vu proposer un entraînement alternatif individualisé leur permettant de s'entraîner chez eux, tout en tenant compte de l'accès limité aux équipements d'entraînement.

Ouverture de la Coque pour une sélection de sportifs d'élite

Suite à la décision du Conseil du gouvernement du 22 avril, une sélection de sportifs d'élite luxembourgeois a repris son entraînement à la Coque le lundi 4 mai. Cette sélection, établie par le COSL en collaboration avec le LIHPS sur la base de la perspective d'une qualification olympique, comprenait quelque vingt-cinq sportifs d'élite.



Les entraînements se sont déroulés selon un planning détaillé établi par le LIHPS, en étroite collaboration avec les directeurs techniques des fédérations, définissant méticuleusement les temps d'entraînement pour que les différents sportifs et entraîneurs se croisent le moins possible. Tout au long de cette période, le LIHPS était constamment sur place pour veiller au respect des mesures sanitaires en vigueur.

Ces précautions, ainsi que toutes les mesures sanitaires élaborées dans ce contexte d'un commun accord entre le LIHPS, le COSL, la SLMS, le ministère des Sports et la Coque, ont permis aux sportifs d'élite luxembourgeois de se remettre à l'entraînement en toute sécurité.

Reprise de l'entraînement pour l'ensemble du sport d'élite au Luxembourg

Dans le cadre de la troisième phase du déconfinement, à la fin du mois de mai, tous les sportifs accompagnés par le LIHPS se sont vus accorder la possibilité de reprendre leur entraînement. Malgré la fermeture temporaire des autres installations sportives au Grand-Duché à partir du 26 novembre, l'entraînement à la Coque pour le sport d'élite est resté garanti jusqu'à la fin de l'année 2020.

Étant donné que le LIHPS porte une responsabilité particulière en matière de protection de la santé des sportifs d'élite faisant appel à ses services, il reste déterminé à prévenir autant que possible les infections à Covid-19 au sein du HPTRC. Par conséquent, l'entraînement lors de cette phase a toujours été organisé selon un planning détaillé dans lequel les temps d'entraînement sont méticuleusement fixés pour minimiser le nombre de sportifs s'entraînant en même temps.

Bien que le LIHPS a été en mesure de fournir tous ses services pendant cette période – tout en respectant bien sûr des mesures de sécurité strictes – le personnel a dû faire face à une charge de travail supplémentaire considérable pour vérifier le respect des mesures susmentionnées et, en même temps, pour assurer un processus optimal et sans heurts pour les sportifs d'élite.

Pour les experts en psychologie du sport du LIHPS, cette période représentait un nouveau défi dans la mesure où les sportifs de haut niveau suivis se trouvaient dans une situation particulièrement difficile, la quasi-totalité des compétitions ayant été annulées. Un entraînement quotidien, mais sans objectif précis, a exigé davantage de travail sur les aspects motivationnels que d'habitude.

Toutefois, outre le thème dominant de la pandémie de Covid-19, de nombreux développements et évolutions ont eu lieu dans la structure et dans le fonctionnement du LIHPS :

Fonctionnement et structure du LIHPS

Suite à l'affinement du plan stratégique élaboré en 2019 concernant la structure cible du LIHPS – tant en termes de services offerts que de ressources humaines – il a été décidé, sur la base de l'expérience acquise dans l'encadrement des sportifs de haut niveau et du partage des meilleures pratiques avec d'autres centres de haute performance, de renforcer le personnel et le portefeuille de services du LIHPS comme suit :

Prévention des blessures et return-to-sport



L'expérience nationale ainsi que la pratique internationale ont montré que le Luxembourg manquait jusqu'à présent de structures couvrant de manière coordonnée et intégrée les domaines du return-to-sport (réathlétisation) et de la prévention des blessures.

La création de deux postes à mi-temps pour des experts for injury prevention, return-to-sport and performance a permis de prendre en charge les missions suivantes auprès des sportifs accompagnés :

- assurer un retour efficace et sûr à la performance après une blessure, une maladie ou toute autre absence du sport
- mettre en œuvre des stratégies de prévention spécifiques au sport afin de réduire le risque de blessures nouvelles et/ou récurrentes

Afin d'atteindre ces objectifs, les principales étapes du processus de return-to-sport et de prévention des blessures sont planifiées et coordonnées en étroite collaboration avec l'athlète et son entraîneur ainsi qu'avec tous les acteurs et experts concernés. De plus, le volume et l'intensité de l'entraînement pendant les différentes phases sont surveillés et le progrès du processus de retour à la performance est mesuré par des tests de performance, toujours en étroite collaboration avec les experts en biomécanique du LIROMS et les scientifiques du sport du LIHPS.

Strength & conditioning

En ce qui concerne l'entraînement de strength & conditioning, considéré comme l'un des domaines les plus prometteurs pour améliorer les performances des athlètes luxembourgeois, il est déjà apparu au cours de l'année passée que la mise à disposition temporaire d'un demi-poste supplémentaire dans ce domaine a non seulement permis d'accompagner encore plus étroitement l'entraînement de préparation physique des sportifs d'élite, mais aussi de mettre un accent particulier sur la motricité et la coordination.

Encouragé par cette expérience, le Conseil d'administration du LIHPS a décidé de créer un poste supplémentaire dans le domaine du strength & conditioning. Suite à un appel à candidatures et à un processus de sélection approfondi et minutieux, les mesures nécessaires ont déjà été prises pour pouvoir remplir ce poste en 2021.

En combinant les compétences des deux experts dans le domaine de la préparation physique, les sportifs de haut niveau luxembourgeois bénéficieront d'un soutien international sans pareil.



Piliers du LIHPS

En ce qui concerne la coopération du LIHPS avec ses trois piliers, à savoir le CNSC d'Coque, la SportFabrik/LIROMS et le CMOL, l'année 2020 a été marquée par :

Nouveaux équipements pour le HPTRC

Outre l'excellente collaboration avec les responsables de la Coque pour coordonner l'entraînement des sportifs d'élite pendant la pandémie de Covid-19, l'année a été principalement marquée par la sélection et la commande de nouveau matériel pour le HPTRC.

La nécessité de ce nouveau matériel résulte non seulement du fait que chaque centre de haute performance doit être constamment adapté aux dernières découvertes scientifiques afin de rester compétitif au niveau international, mais surtout de la réalité que l'adéquation des installations aux besoins des sportifs de haut niveau et l'exhaustivité du choix d'équipement ne peuvent être constatées qu'à partir de l'utilisation quotidienne.

Dans ce contexte, les experts du LIHPS – en étroite collaboration avec les athlètes, leurs entraîneurs et les fédérations concernées – ont élaboré un document contenant les équipements nécessaires pour assurer un environnement d'entraînement qui aidera encore mieux les sportifs de haut niveau à atteindre leurs objectifs.

La commande des équipements a été effectuée par la Coque en 2020 en vue d'une mise en service en 2021.

Human Motion Lab en plein essor

Suite à la livraison de neuf caméras de capture de mouvement et des logiciels associés au Human Motion Lab – une collaboration entre le CHL, le LIH, le LIHPS et le LIROMS – en 2019, le LIHPS a pu constater un grand intérêt de la part des entraîneurs et des athlètes en ce qui concerne les analyses biomécaniques.

Ainsi, au cours de la première année complète d'utilisation de cette nouvelle technologie, les spécialistes de la biomécanique du LIROMS ont pu effectuer dans le Human Motion Lab 16 analyses biomécaniques sur 13 athlètes de 7 fédérations différentes. La plupart des athlètes testés se sont présentés pour une analyse de base, mais le nombre d'athlètes testés après une blessure a augmenté.

Cependant, le Human Motion Lab à la Clinique d'Eich (CHL) ayant des limites en termes d'espace et d'équipement, certains de ces tests pourraient être davantage professionnalisés dans la future SportFabrik à Differdange. Ce projet, qui deviendra un élément essentiel de la stratégie à long terme du LIHPS, a toutefois été retardé de plusieurs mois notamment en raison de la pandémie de Covid-19.

Centre médical Olympique Luxembourgeois



Les services offerts dans le domaine de la médecine du sport et de la kinésithérapie du sport fonctionnent déjà à plein régime, de sorte que le CMOL veille d'une part à la préservation de la santé des sportifs, à la prévention de blessures et aux évaluations des athlètes dans le cadre des examens médico-sportifs poussés et offre d'autre part un traitement rapide et hautement spécialisé en cas de blessure.

Toutefois, l'année 2020 a été marquée par une charge de travail supplémentaire importante en raison de diverses initiatives visant à prévenir les infections au Covid-19, ainsi qu'à conseiller et à accompagner les athlètes à la suite d'une infection au Covid-19.

Dans le domaine de l'orthopédie du sport, une coopération étroite a été établie avec les experts for injury prevention, return-to-sport and performance du LIHPS afin de préparer et d'élaborer des concepts spécialisés pour ces nouveaux services.

Finalement, il convient de noter que le CMOL met actuellement en place une consultation spécialisée pour les athlètes victimes de commotions cérébrales afin de les guider dans le processus de retour à l'activité sportive.

Services offerts par le LIHPS

Grâce aux nouveaux éléments dans le portefeuille de services énumérés ci-dessus, le LIHPS peut notamment accompagner les sportifs d'élite dans les domaines suivants :

- Biomécanique
- Conseil en double carrière
- Conseil en nutrition du sport
- Diagnostic de performance
- Kinésithérapie du sport
- Prévention des blessures
- Psychologie du sport
- Médecine du sport
- Return-to-sport
- Strength & conditioning

En 2020, le LIHPS a offert des services spécialisés à 79 athlètes, soit 33 athlètes du cadre élite du COSL, 27 athlètes du cadre promotion du COSL et 19 athlètes bénéficiant d'autres mesures de soutien. Il couvre ainsi 23 fédérations, 65% des athlètes du cadre élite, 63% du cadre promotion et 44% de la Section de sports d'élite de l'Armée (SSEA). Les autres points d'intérêt qui peuvent être notés dans ce contexte sont les suivants :

- l'athlétisme, le cyclisme et la natation sont les sports les plus représentés, ce qui correspond à peu près à la répartition des sports dans les cadres du COSL ;
- en moyenne, chaque athlète bénéficie de 2,5 types de services du LIHPS ;



- les services de dual career, de strength & conditioning et de nutrition de sport sont les plus demandés en 2020 (33 athlètes par service), tandis que les services de return-to-sport et prévention de blessures ont connu une forte croissance la première année ;
- Les services d'analyse biomécanique et de diagnostic de performance sont demandés par 13 et 25 athlètes respectivement en 2020.

Transfert de savoir-faire envers les acteurs nationaux du sport

Le transfert de savoir-faire vers les acteurs du sport de haut niveau luxembourgeois est un élément essentiel parmi les objectifs du LIHPS. En 2020, le LIHPS a co-organisé – en étroite collaboration avec l'Académie Luxembourgeoise de Médecine, de Kinésithérapie et des Sciences du Sport – les conférences suivantes :

- « Contrôle de poids dans le sport d'élite » de Véronique Rousseau ;
- « Dietary supplements and elite athletes » de Prof. Asker Jeukendrup, PhD ;
- « Practical aspects in sports psychology & psychiatry in Luxembourg » de Katy Seil-Moreels, MD, Alain Massen, Frank Muller, Alioune Touré, PhD.

Malheureusement, après ces conférences réussies et bien fréquentées ayant permis d'apporter de précieuses informations aux entraîneurs, aux athlètes et aux spécialistes des sciences du sport et de la médecine du sport, le reste du calendrier a dû être annulé en raison des mesures sanitaires en vigueur.

Seule la conférence concernant « Sport in der aktuellen Coronavirus-Pandemie: Welche Hygienemaßnahmen und Präventionskonzepte sind sinnvoll? » de Prof. Barbara Gärtner, MD, PhD, organisée en étroite collaboration avec le COSL et le LIROMS s'est tenue par vidéoconférence.

Le modèle du “Long Term Athlete Development” (LTAD) présenté lors d'une conférence de presse du 20 janvier 2021 est désormais prêt pour offrir un cadre à une planification optimale des entraînements et compétitions durant toutes les étapes du développement des athlètes, dans l'objectif de permettre aux athlètes d'atteindre leur potentiel athlétique maximal.

Sous l'impulsion du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) et de l'Ecole Nationale d'Education Physique et des Sports (ENEPS) et avec l'appui incondtionnel d'autres parties prenantes du mouvement sportif étroitement associées à cette initiative, ce modèle fut présenté au Luxembourg lors d'un symposium organisé le 12 octobre 2019.

Développé initialement au Canada, ce modèle est adopté par “Lëtzebuerg lieft Sport” en tant que cadre pour la gestion appropriée au Luxembourg des processus de développement des athlètes dès leur plus jeune âge jusqu'à ce qu'ils aient pu atteindre leur meilleur niveau. Le modèle identifie les périodes de maturité critiques pour assurer un développement optimal et adapter les entraînements en conséquence.

Le modèle, actualisé aux derniers standards et valeurs référentielles basées sur les expériences déjà acquises au niveau international, et sa déclinaison dans le projet “Lëtzebuerg lieft Sport”, est une nouvelle étape, indispensable à l'optimisation des activités sportives, tous sports et disciplines



confondus. Ce sera un élément majeur, voire systémique pour le mouvement sportif, pour forger des carrières sportives, dégager tout le potentiel d'athlètes en devenir et leur permettant d'aspirer vers le haut niveau international.

Au-delà des carrières sportives, le concept de LTAD - Lëtzebuerg lieft Sport fournit des bases solides à la promotion de la pratique sportive dans la population, accompagnant chacun dans sa vie jusqu'à un âge avancé.

Le COSL se réjouit des améliorations qualitatives que le LTAD se propose d'apporter et d'implémenter le plus rapidement possible, soutenant de cette manière le développement, l'amélioration et la promotion des athlètes et sportifs luxembourgeois. Ainsi, le LTAD contribue à la mise en place d'un élément essentiel, systémique et transversal pour toutes les fédérations sportives du concept intégré pour le sport au Luxembourg.

Le COSL a encore salué les développements menés en vue de l'implémentation de premières mesures du concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans présenté le 11 mai 2018. Développé par le Ministère des Sports et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ce concept définit les principes, les pistes et les acteurs nécessaires pour une promotion de l'activité physique et des compétences motrices des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans.



7. Les aspects financiers

La situation financière du COSL à la fin de l'exercice 2020 est caractérisée par le bilan financier du COSL. L'exercice 2020 a permis au COSL de consolider sa situation financière.

Le concept intégré pour le sport au Luxembourg a esquissé des pistes encourageantes en vue d'une amélioration plus progressive des fonds mis à disposition du mouvement sportif et restera plus que jamais d'actualité dans les années à venir. La piste la plus judicieuse restera celle d'une revalorisation du secteur sport au niveau de la distribution des revenus provenant des loteries nationales. Le Luxembourg se retrouve tout à la fin du peloton des Etats membres de l'UE, très loin des pourcentages de pointe et même encore nettement en-dessous de la moyenne. Comme les revenus provenant de loteries nationales représentent une part essentielle du budget pour la promotion du sport, il en ressort clairement qu'une source de financement majeure (et indépendante des budgets de l'Etat) n'est toujours utilisée que de façon insuffisante pour le sport.

Le sport est un partenaire économique important au Luxembourg qui mérite d'être pris en considération et d'être traité en conséquence. Tous les investissements en vue d'une optimisation et d'une stabilisation du système du sport au Luxembourg ont une répercussion sur la santé et la compétitivité de la société ainsi qu'une influence positive sur les finances de l'Etat. On pourrait même chiffrer les économies à réaliser lors du développement de la société luxembourgeoise vers un mode de vie plus actif. Ce serait un vrai retour sur investissement dans le sport, améliorant la situation financière du COSL qui peut être appelé à redistribuer le surplus des revenus ainsi distribués au bénéfice du sport privé organisé, sans autre contrainte pour le budget de l'Etat.

La consolidation financière poursuivie par le COSL a permis d'atteindre l'objectif primaire consistant à pérenniser les revenus actuels. La politique menée au long de 2020 a été caractérisée par une gestion prudente, afin de poursuivre les investissements substantiels dans le contexte du concept intégré pour le sport au Luxembourg.

L'exercice 2020 se termine avec un bénéfice de 429.121,10 €. Le COSL continue à poursuivre une politique d'économie rigoureuse mise en place par le Conseil d'administration en relation avec ses propres frais de fonctionnement. Les manifestations internationales se multipliant ces dernières années, une politique de réserves suffisantes est à poursuivre afin d'assurer la participation de nos athlètes et leur préparation préalable.

Dans le cadre du développement de la nouvelle identité visuelle (« TEAM LËTZEBUERG ») du COSL depuis septembre 2014, les efforts ont été poursuivis et multipliés de nouveau au niveau de la communication avec les éditions du TEAM LËTZEBUERG MAGAZINE, du TEAM LËTZEBUERG NEWS et du TEAM LËTZEBUERG FLASH sont la preuve.

La présentation, en partenariat avec Asport, de la nouvelle collection du Team Lëtzebuerg en vue des Jeux Olympiques de Tokyo qui auront lieu du 23 juillet au 8 août 2021, en fut une autre initiative lancée en octobre 2020 ensemble avec plusieurs athlètes sous préparation olympique.



Le TEAM LËTZEBUERG est un ambassadeur d'excellence de notre pays à l'étranger et nous nous réjouissons du support financier de l'Etat dans le contexte du projet du Nation Branding.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans la démarche de pérenniser les revenus de nos fidèles partenaires commerciaux dans les années à venir. Le Conseil d'administration se réjouit que les négociations pour les années 2021/24 ont pu être bouclées avec succès et que tous les partenaires ont décidé de continuer le partenariat avec le COSL, et de démontrer ainsi leur identification avec le monde sportif luxembourgeois.

« Zesummen een Zil ».

Voilà le « TEAM LËTZEBUERG », plus que jamais fier ambassadeur de choix du Luxembourg.



8. La médecine et les sciences du sport

En 2020, malgré la pandémie, l'Académie Luxembourgeoise de Médecine, de Kinésithérapie et des Sciences du sport a pu organiser 5 colloques, dont 2 en collaboration avec le LIHPS et un séminaire (virtuel) commun avec le COSL et le LIHPS sur les mesures d'hygiène dans le milieu sportif dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, qui a connu un grand succès.

Les Drs. Urhausen, Nührenbörger et Seil représentant la Commission Médicale du COSL et la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport ont participé activement aux réunions et travaux du conseil d'administration du LIHPS en conseillant ses dirigeants dans les nombreux aspects médicaux et scientifiques incombant à cette structure.

Grâce à l'expertise du professeur Jan Cabri, le Centre Olympique Médical Luxembourgeois (CMOL) a réussi à continuer le développement de son laboratoire du mouvement au CHL à Eich (Human Motion Lab). Il fonctionne en étroite collaboration avec le LIROMS (Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science), le LIHPS et l'équipe du nouveau chef de la plateforme de recherche « Human Motion, Orthopedics, Sports Medicine and Digital Methods » du Luxembourg Institute of Health (HOSD/LIH), le Dr Bernd Grimm. Le professeur Cabri a fait une présentation remarquée sur la future « Sportfabrik » sur initiative du bureau technique élargi du COSL. En outre, il a représenté la LIROMS au comité scientifique du congrès annuel virtuel du Collège Européen des Sciences du Sport (ECSS).

Les travaux du *Centre d'Excellence Mondial du CIO pour la Recherche sur la prévention de la santé des athlètes* ReFORM (INSEP de Paris, Université de Liège, INS Montréal, Université de Genève et LIROMS) prennent de plus en plus forme et l'engagement du Dr Géraldine Martens fin 2019 comme coordinatrice scientifique a porté ses fruits. Les échanges fréquents qui en résultent permettent une analyse comparative permanente avec les structures médicosportives et scientifiques de haut niveau des pays participants. D'ores et déjà, on peut constater des retombées directes sur le monde sportif luxembourgeois avec la mise en place d'une consultation spécialisée sur les « sports concussions » au CMOL à la Clinique d'Eich, ainsi que le développement de nouveaux concepts de la protection de la santé et du bien-être des sportifs. Début novembre, le professeur Seil a représenté la LIROMS dans la délégation de ReFORM au meeting annuel des Centres de Recherche du CIO, cette fois-ci virtuel. Il a également été nommé comme expert par l'Agence Nationale de la Recherche en France pour un appel à projets du Gouvernement français afin de sélectionner les meilleurs projets de recherche du sport de très haut niveau dans le but d'augmenter les chances de médailles françaises aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

En septembre, la GOTS (Deutschsprachige Gesellschaft für Orthopädisch- Traumatologische Sportmedizin) a édité le 1^{er} livre germanophone sur la prévention des blessures sportives sous la direction du professeur Seil et avec la participation de plusieurs auteurs du CMOL. Il s'agit d'un des livres les plus complets ayant été publiés à ce jour sur ce sujet d'actualité.

Durant l'année 2020, les cadres du COSL ont consulté 919 fois le CMOL à la Clinique du Sport du CHL à Eich. Les athlètes des cadres du COSL n'échappant pas à la pandémie, un nombre croissant - mais heureusement encore très limité - de ces consultations concerne la question du retour au sport



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



après Covid-19. Le CMOL a ainsi élaboré un schéma diagnostique et thérapeutique spécifique et individuel pour chacun des athlètes ayant souffert de la maladie. Par ailleurs, dans un souci d'interdisciplinarité et d'amélioration permanente des services médicaux et scientifiques offerts à nos athlètes-cadres, un travail de coordination très poussé est réalisé entre les différents acteurs concernés au sein des différentes structures de support du sport de haut niveau luxembourgeois (COSL/CMOL/LIHPS/LIROMS).



9. La lutte contre le dopage

Le COSL continue à jouer un rôle actif dans la lutte contre le dopage par sa représentation au Conseil d'administration et une dotation financière annuelle en faveur de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD). Il assure également le secrétariat du Conseil de Discipline contre le Dopage (CDD) et du Conseil Supérieur de Discipline contre le Dopage (CSDD).

En ce qui concerne le travail sur le terrain, l'ALAD a effectué 133 contrôles au cours de l'année 2020, dont 22 contrôles réalisés à l'étranger sur des sportifs luxembourgeois à la demande de l'ALAD. 36 contrôles ont eu lieu lors de compétitions dont 17 de manière inopinée, et 91 contrôles inopinés ont été effectués hors compétition. A relever encore que nos athlètes les plus en vue subissent également un nombre élevé de contrôles ordonnés par les fédérations internationales.

En 2020, l'ALAD a renouvelé l'expérience des années précédentes en publiant un dépliant de poche contenant une « liste verte », donc de médicaments autorisés, destiné à un large public. Cet instrument très utile doit être répandu le plus largement possible parmi les athlètes et leur entourage, mais aussi parmi les médecins et les pharmaciens.

Dans le domaine de l'éducation et de la prévention, l'ALAD avait demandé aux fédérations de nommer une personne de contact pour toutes les questions se rapportant à la lutte antidopage. Ceci devrait faciliter la circulation d'informations et permettre également de faire profiter un plus grand nombre de personnes du programme e-learning.

Le 16 décembre 2020, le Conseil d'administration de l'ALAD a décidé de procéder au rebranding de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage. Dans le courant de l'année 2021, l'ALAD se présentera avec un nouveau logo, une nouvelle campagne de marketing et un nouveau site internet.



10. La Commission Luxembourgeoise d'Arbitrage pour le Sport (CLAS)

Conformément à son objectif, qui est de faciliter la solution de litiges entre fédérations et associations sportives, entre clubs et licenciés sans recourir à la justice civile, la CLAS a été saisie de trois (3) affaires en 2020 (alors qu'elle avait été saisie de 5 dossiers en 2019) :

Arsène Menessou vs A.S. La Jeunesse d'Esch

Saisine de la CLAS : 26.10.2020

Composition du Collège arbitral : Thierry Hoscheit, Christian Engel, Paul Mellina (Président)

Arbitrage prévu courant février 2021

Squash Factory Schengen-Letzebuerg asbl vs Fédération de Squash Luxembourgeoise asbl

Saisine de la CLAS : 16.10.2020

Composition du Collège arbitral : Pim Knaff, Thierry Hoscheit, Serge Wagner, Lynn Frank (Présidente)

Arbitrage prévu le 1er février 2021

FC Union Sportive Boevange/Attert asbl vs Fédération Luxembourgeoise de Football, FLF asbl

Saisine de la CLAS : 22.01.2020

Composition du Collège arbitral : Lynn Frank, Serge Wagner, Michel Reiffers (Président)

Sentence arbitrale : 26.03.2020

11. Le Conseil de Discipline contre le dopage et le Conseil Supérieur de Discipline

Conformément à son objectif, qui est de connaître des infractions aux règles antidopage telles que fixées au code antidopage de l'ALAD, le CDD n'a été saisi d'aucune affaire en 2020.



12. La Communication

Au cours de l'exercice 2020, le COSL a informé la presse et le public lors de conférences de presse respectivement a envoyé des communiqués de presse sur les sujets suivants :

Conférences de presse :

- 30 janvier 2020 : révision annuelle des cadres du COSL

Communiqués de presse :

- 8 janvier 2020 : résultats JOJ à Lausanne
- 13 janvier 2020 : résultats JOJ à Lausanne
- 14 janvier 2020 : résultats JOJ à Lausanne
- 15 janvier 2020 : résultats JOJ à Lausanne
- 20 janvier 2020 : résultats JOJ à Lausanne
- 22 janvier 2020 : résultats JOJ à Lausanne
- 14 février 2020 : Partenariat Toyota Arval Luxembourg
- 12 mars 2020 : COVID-19 AG COSL
- 31 mars 2020 : Maintien du Directeur technique
- 7 avril 2020 : COVID-19 Mesures pour les athlètes membres des cadres du COSL
- 16 juillet 2020 : Recrutement R. Conzemius
- 21 juillet 2020 : Recrutement B. Nellen / L. Fautsch
- 11 octobre 2020 : Nouvelle collection du Team Lëtzebuerg
- 10 novembre 2020 : Partenariat Asport
- 18 novembre 2020 : Partenariat Cactus
- 26 novembre 2020 : Partenariat Saint-Paul Luxembourg
- 20 novembre 2020 : Mesures COVID-19
- 3 décembre 2020 : Partenariat Casino 2000
- 11 décembre 2020 : Partenariat d'Coque
- 11 décembre 2020 : Partenariat Tageblatt et le Quotidien
- 14 décembre 2020 : Partenariat Enovos
- 16 décembre 2020 : Partenariat Luxembourg Online
- 17 décembre 2020 : Partenariat RTL
- 14 octobre 2019 : résultats ANOC WBG à Doha
- 15 octobre 2019 : résultats ANOC WBG à Doha

Depuis janvier 2015, 17 éditions du « TEAM LËTZEBUERG NEWS » et 50 éditions du « TEAM LËTZEBUERG FLASH » sont parues.

Le « TEAM LËTZEBUERG NEWS » est paru 3 fois pendant l'année 2020.



Avec le « TEAM LÉTZEBUERG MAGAZINE », le COSL, en coopération avec son partenaire RTL, informait 10 fois au cours de l'année via RTL Radio Lëtzebuerg sur ses activités principales et les évènements majeurs tels que les JOJ à Lausanne, les Jeux Olympiques à Tokyo ou le dossier COVID-19 ».

La visibilité de la marque « Team Lëtzebuerg » ne cesse d'augmenter à travers de ses réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram et YouTube. Cette présence sur les médias sociaux a permis d'atteindre un public de plus en plus large et d'augmenter la notoriété du Team Lëtzebuerg.

En outre, le Team Lëtzebuerg en partenariat avec Asport, a lancé sa boutique en ligne (www.asport.lu/cosl) afin de présenter la nouvelle collection du Team Lëtzebuerg en vue des Jeux Olympiques de Tokyo.



Le Flambeau, magazine officiel du COSL, est paru en janvier 2021 (numéro 88), avec notamment une rétrospective sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Lausanne en janvier 2020 et un aperçu sur les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.



13. Le Bureau promotionnel

L'édition 2020 du COSL Spillfest, de même que l'édition 2020 de la Journée Olympique n'ont pas pu être organisées aux dates prévues. En considération de la situation qui prévalait fin mars, la Ville de Luxembourg avait informé le COSL que conformément à la déclaration de l'état de crise du 18 mars 2020 sur base de l'article 32.4. de la constitution, état de crise prolongé par la suite par la Chambre des députés en date du 21 mars 2020 pour une durée de trois mois, les deux manifestations en question ont dû être annulées pour l'année 2020. Le COSL en a informé tous ses partenaires et parties prenantes de cette situation tout en leur donnant rendez-vous pour une prochaine édition du COSL Spillfest et de la Journée Olympique en 2021.

La quatrième année de l'expérience du Partenariat dans le cadre du Nation Branding menée une première fois ensemble avec le ministère des Sports fut très enrichissante et peut être qualifiée de succès. Les résultats que les différentes sélections du Team Lëtzebuerg ayant fièrement porté la Signature du Luxembourg ont permis à notre pays de vivre des moments sportifs très forts et émotionnels. La médaille d'or gagnée par Nicolas Elgas dans l'épreuve du hockey sur glace (3x3) lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse à Lausanne en janvier 2020 fut un moment fort de l'année sportive du Team Lëtzebuerg.

Le nouveau plan d'action national interministériel "Gesond iessen - Méi bewegen" (GIMB) présenté le 27 septembre 2018 tient compte des suggestions énoncées lors de différentes journées de réflexion. Ces dernières ont été essentiellement consacrées à une amélioration de l'éducation motrice, physique et sportive pour enfants de la tranche d'âge 0 – 12 ans, l'implémentation du nouveau plan cadre dans les structures d'accueil et d'éducation, de sa mise en place dans certaines institutions telles que les épiceries sociales ou encore dans les centres d'intégration pour personnes âgées. Le nouveau plan cadre couvre la période 2018 – 2025.

C'est en juillet 2006 que ce plan d'action national interministériel "Gesond iessen - Méi bewegen" a été lancé au Grand-Duché. Le principal objectif est de combattre la problématique croissante de l'obésité et de la sédentarité dans la population en général et auprès des enfants et adolescents en particulier.

Au Luxembourg, la génération des 50 ans et plus représente actuellement 34,14% de la population totale, les jeunes de moins de 25 ans représentent 27,7%. Face à l'évidence que, tôt ou tard, nous vieillirons toutes et tous, la question cruciale qui se pose pour une société entière est celle du « Comment voulons-nous vieillir ? ».

Sans prétendre constituer la recette magique pour une « jeunesse éternelle », la pratique d'une activité physique régulière et adaptée, particulièrement à l'âge de 50 ans et plus, figure certainement parmi les anti-âges les plus efficaces qui nous aident à ralentir les effets du vieillissement et de la dépendance et à maintenir une certaine qualité de vie, ce qui est d'autant plus vrai dans la situation actuelle sur arrière fond de crise sanitaire liée à la pandémie du Covid19.



La campagne « Fitness Pass », lancée en 2001 en partenariat entre le Ministère des Sports et le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, a pour but d'encourager les adeptes du sport-loisir à participer à plusieurs Journées Nationales et à pratiquer ainsi d'autres sports que ceux qu'ils pratiquent habituellement. 8 manifestations – dont le COSL Spillfest - ont été prises en compte pour le « Fitness Pass » 2019.

Le brevet sportif national a pour but de propager la pratique du sport dans tous les domaines à partir de l'âge de 10 ans. Il permet aux amateurs de sport, novices ou plus expérimentés, de tester leur niveau de condition physique à travers des épreuves sportives adaptées à leur âge.

Les différentes épreuves du brevet sont organisées une fois par an. Elles sont réparties en 4 disciplines, à savoir le cyclisme, l'athlétisme, la natation et l'endurance.

Les brevets sont décernés à la suite de la réussite à un ensemble d'épreuves sportives qui doivent être accomplies au cours d'une même année civile.

Les brevets comprennent trois niveaux :

- l'insigne en bronze ;
- l'insigne en argent ;
- l'insigne en or.

L'insigne obtenu est fonction du nombre de points totalisés dans les différentes épreuves.

En 2019, 466 candidats ont réussi les épreuves du brevet sportif (234 or, 190 argent, 42 bronze).